Nations Unies $S_{PV.4871}$



Conseil de sécurité

Cinquante-huitième année

Provisoire

4871 e séance Lundi 24 novembre 2003, à 10 h 20 New York

Membres:AllemagneM. PleugerBulgarieM. Tafrov

Cameroun M. Belinga-Eboutou

Chili M. Muñoz

ChineM. Wang GuangyaEspagneMme MenéndezÉtats-Unis d'AmériqueM. NegroponteFédération de RussieM. KonuzinFranceM. de La SablièreGuinéeM. Boubacar Diallo

MexiqueM. PujaltePakistanM. KhalidRépublique arabe syrienneM. Mekdad

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Région de l'Afrique centrale

Lettre datée du 10 novembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2003/1077)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

03-62812 (F)

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Région de l'Afrique centrale

Lettre datée du 10 novembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2003/1077)

Le Président (parle en anglais): J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants du Tchad, du Congo, de la République démocratique du Congo, de la Guinée équatoriale, de l'Italie et du Rwanda des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (parle en anglais): Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Il en est ainsi décidé.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Chargé d'affaires de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 21 novembre 2003 qui se lit comme suit :

« En ma qualité de Président du Groupe CEEAC auprès de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité invite l'Ambassadeur Amadou Kébé, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à prendre la parole au Conseil en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, dans le cadre de l'examen par le Conseil du point de l'ordre du jour intitulé "Région de l'Afrique centrale" ».

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/2003/1115.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Amadou Kébé en vertu de l'article 39.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Kébé à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques de la Communauté économique des États d'Afrique centrale, M. Nelson Cosme.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Nelson Cosme à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2003/107, qui contient une lettre datée du 10 novembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le rapport intérimaire de la mission d'évaluation interdisciplinaire dans la sous-région de l'Afrique centrale.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques.

Je donne la parole à M. Kalomoh.

M. Kalomoh (parle en anglais): Je suis heureux de me trouver ici aujourd'hui, alors que le Conseil examine la lettre datée du 10 novembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire

général (S/2003/1077), par laquelle le Secrétaire général transmet au Conseil le rapport intérimaire de la mission d'évaluation interdisciplinaire dans la sous-région de l'Afrique centrale.

En juin dernier, j'ai eu le privilège de diriger la d'évaluation interdisciplinaire mission Secrétaire général a envoyée dans la sous-région de l'Afrique centrale comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du octobre 2002 31 (S/PRST/2002/31) pour déterminer les moyens d'appliquer

« une approche globale, intégrée, résolue et concertée des problèmes de paix, de sécurité et développement en Afrique centrale ».

J'ai le plaisir d'indiquer que la mission a été bien reçue dans les 11 États membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Nous avons rencontré les chefs d'État et de gouvernement et d'autres hauts fonctionnaires de ces pays. Nous avons également tenu des consultations approfondies avec les dirigeants des principaux partis politiques, les représentants de la société civile et des organisations non gouvernementales, les dirigeants des milieux d'affaires, les chefs religieux et les membres de la communauté diplomatique dans chacun des pays que nous avons visités, ainsi que les institutions, programmes et missions de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies.

La mission a présenté son rapport au Secrétaire général le 10 septembre 2003. Conformément à son mandat, la mission a relevé les besoins et difficultés prioritaires dans différents domaines dans la sous-région, notamment la paix et la sécurité, le développement économique et social, les questions humanitaires, les droits de l'homme, la lutte contre le VIH/sida, les institutions sous-régionales, les activités de l'ONU dans la sous-région, et l'intégration régionale.

Le rapport de la mission a souligné la nécessité pour l'ONU d'aider la sous-région à mettre en oeuvre les politiques sous-régionales et à appuyer les efforts en vue de surmonter les difficultés intersectorielles et notamment d'encourager la bonne gouvernance.

Du fait de la relation étroite qui existe entre la pauvreté et les conflits, la mission a souligné qu'il est indispensable que l'ONU et les autres organismes des Nations Unies abordent les problèmes de l'Afrique centrale dans une optique globale et intégrée, de manière à s'attaquer aux causes profondes des conflits et à renforcer la capacité des acteurs nationaux, sous-régionaux et internationaux de jouer un rôle plus actif dans la détermination et la prévention des menaces futures. Comme il l'indique dans sa lettre adressée au Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général partage globalement l'évaluation qui a été faite par la mission. Il pense toutefois qu'il faut analyser de plus près les causes fondamentales des conflits qui ont durement touché certains des pays de la région. Il a donc demandé à ce que l'on procède à un examen approfondi des programmes de l'ONU en vue d'en améliorer la cohérence et l'efficacité.

En ce qui concerne le vif désir exprimé par la plupart des dirigeants de la sous-région en faveur d'une présence accrue des Nations Unies, notamment par la création d'un bureau des Nations Unies dirigé par un représentant spécial, le Secrétaire général indique, dans sa lettre au Président du Conseil, qu'il existe déjà un certain nombre de structures des Nations Unies dans la région, notamment trois bureaux dirigés par des représentants spéciaux du Secrétaire général. Le Secrétaire général note que de multiples initiatives ont aussi été prises en faveur d'un grand nombre d'État s membres de la Communauté économique des État s d'Afrique centrale (CEEAC). Dans ces conditions, il propose de désigner un envoyé spécial qui serait disponible selon les besoins pour travailler en étroite coopération avec les gouvernements de la région sur les questions politiques, et qui servirait également de point de contact avec les entités des Nations Unies traitant des activités de développement et des questions humanitaires dans la région de l'Afrique centrale. Dans le rapport de la mission, nous avons souligné que si le rétablissement et la consolidation d'une paix durable dans certains pays d'Afrique centrale incombaient avant tout aux gouvernements et aux peuples de la sous-région, les Nations Unies et le reste de la communauté internationale devaient continuer de soutenir les efforts pour que la paix soit véritablement durable.

Nous voudrions donc demander à la communauté internationale de continuer d'appuyer les efforts des pays de la CEEAC pour encourager une paix et un développement durable et pour leur permettre également de mettre un terme à la circulation intense d'armes et de mercenaires dans la sous-région. À cet

égard, l'attention constante que le Conseil de sécurité a portée à l'évolution de la situation dans la sous-région de l'Afrique centrale a largement contribué à une sensibilisation et à une compréhension accrues de la nécessité de prendre des mesures immédiates et efficaces pour stabiliser la situation dans la région, ce qui a conduit à l'envoi de la mission en Afrique centrale. Cette attention est essentielle et doit être maintenue.

Il importe également que la communauté internationale soutienne la stabilisation économique de l'Afrique centrale pour les pays qui sortent d'un conflit et qui s'engagent sur la voie des réformes démocratiques.

Comme cela est souligné dans notre rapport, nous sommes fermement convaincus que les politiques visant à encourager le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, ainsi que la mise en place de gouvernements ouverts et responsables faciliteraient le renforcement de la paix et la stabilité dans les pays de la sous-région.

La sous-région de l'Afrique centrale dispose de ressources naturelles et humaines énormes. Par conséquent, un climat de paix durable soutenu par des politiques nationales et sous-régionales constructives et une coopération internationale les appuyant permettrait d'utiliser ces ressources pour améliorer les conditions de vie des populations de cette sous-région.

C'est pourquoi, au nom du Secrétaire général, je voudrais assurer les membres du Conseil, réunis ici aujourd'hui, que l'ONU continuera de travailler avec les pays et les peuples de l'Afrique centrale pour les aider à rendre la sous-région plus pacifique et plus prospère.

Le Président (parle en anglais): Je remercie M. Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour son exposé.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun): Je voudrais une fois de plus exprimer l'appréciation de ma délégation au Secrétaire général pour avoir dépêché la mission interdisciplinaire d'évaluation en Afrique centrale, en juin dernier. Je voudrais également le remercier d'avoir rendu enfin disponible le rapport établi par cette mission. Je remercie le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Tuliameni Kalomoh, pour sa présentation fort éloquente du rapport de la mission d'évaluation.

Avant de faire des commentaires, je voudrais féliciter M. Kalomoh et toute son équipe pour le dynamisme et le sérieux avec lesquels la mission s'est acquittée des tâches qui lui étaient confiées. Le Cameroun, comme les autres pays d'Afrique centrale, attache une importance fondamentale aux objectifs assignés à cette mission et nous attendions avec beaucoup d'intérêt les recommandations du Secrétaire général.

Je laisse à l'Ambassadeur de la République du Congo, qui assure en ce moment la présidence de la Communauté économique des État s d'Afrique centrale (CEEAC), le soin de passer en revue les différents problèmes évoqués dans le rapport. Je m'associe naturellement à tout ce qu'il dira en notre nom à tous.

Je voudrais simplement me limiter au mandat ou à certains aspects du mandat de la mission. Celle-ci avait pour tâche de déterminer les besoins et les problèmes prioritaires de la sous-région; de tenir des consultations avec les gouvernements sur les moyens de promouvoir la coopération avec les Nations Unies pour répondre aux besoins de l'Afrique centrale; de déterminer les mesures à appliquer au niveau sousrégional par la CEEAC et par la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), avec le concours du système des Nations Unies; et, enfin, de formuler des recommandations sur la meilleure façon dont la communauté internationale pourrait appuyer les programmes visant à renforcer l'efficacité des efforts et des mécanismes sousrégionaux.

À la lecture du rapport, ce mandat a été rempli et bien rendu. Il reste toutefois un point; et ce point concerne le fruit des consultations avec les pays membres sur la manière de promouvoir et de renforcer la coopération avec les Nations Unies. Lors de ces entretiens, d'après les informations que nous avons eues, les pays d'Afrique centrale ont beaucoup insisté sur l'établissement d'une présence politique des Nations Unies dans la sous-région, et cela par la mise en place d'un bureau sous-régional pour faciliter précisément, entre autres, l'approche globale et intégrée que le Conseil a préconisée.

Le rapport dont nous sommes saisis, dans ses conclusions, fait, je dirais, l'impasse sur cette préoccupation exprimée avec insistance par les autorités de la sous-région, et cela donne une impression d'inquiétude, voire de déception au niveau

de la sous-région. Pourquoi la mission, après avoir consacré toute une section à la présence politique des Nations Unies en Afrique centrale, pourquoi dans ses recommandations, dans ses observations finales, oublie-t-elle cet aspect? Peut-être qu'on pourrait trouver un début de solution ou d'explication en lisant la lettre du Secrétaire général. La lecture de cette lettre accroît cette inquiétude, cette déception dont je parlais tout à l'heure. Que dit la lettre? La lettre commence par poser que cette présence politique des Nations Unies en Afrique centrale est réclamée par la plupart. Autrement dit, en termes clairs, le besoin de cette présence politique des Nations Unies ne serait pas ressenti par l'ensemble des membres de la sous-région par l'ensemble des États membres de la CEEAC parce que voilà l'Afrique centrale.

Je serais heureux que le Sous-Secrétaire général, qui a conduit la mission, me dise combien de pays qu'il a rencontrés se sont opposés à cette idée d'une présence forte des Nations Unies en Afrique centrale à travers un bureau. Je serais heureux d'avoir sa réponse, parce que c'est lui qui a conduit la mission. En attendant cette réponse, suivant les informations en ma possession, je crois comprendre qu'il s'agit là d'une demande de l'ensemble des États membres de notre sous-région. Cette demande a été formulée de façon expresse à travers certains documents dont certains sont disponibles au niveau des Nations Unies. Je veux parler en particulier des délibérations du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Je crois que notre président reviendra sur cette question. Donc, sur la base également des informations dont nous disposons, l'Afrique centrale, unanime, veut cette présence politique à travers un bureau. Il n'est donc pas bon de dire que c'est « la plupart » des pays. Voilà, pour mon premier point.

Deuxième point: en relisant le rapport du Secrétaire général, on dit : « C'est vrai, ils ont dit ça, mais il y a des problèmes », et l'un des problèmes est précisément la prolifération des bureaux et des représentants spéciaux. C'est vrai. Je premièrement, que l'Afrique centrale n'a pas le monopole de l'existence de plusieurs bureaux du système des Nations Unies. Cela existe dans toutes les sous-régions, mais ceci n'a pas empêché, dans un passé récent, le Secrétaire général de créer la structure, comme par enchantement, que l'Afrique centrale propose.

J'ajouterai, en second lieu, que les bureaux dont il est question sont des bureaux nationaux – des structures nationales - pour s'occuper de problèmes bien précis, pas des problèmes de la région dans son ensemble. C'est donc des bureaux, des responsables qui ne peuvent pas favoriser l'éclosion de cette approche globale et concertée intégrée que réclame l'Afrique centrale. Je prendrai le cas de quelques bureaux que je connais. Il y a un bureau en République centrafricaine, qui s'occupe de la situation en République centrafricaine. Il y a un bureau au Burundi, pour s'occuper de la question du Burundi. Il y a un bureau et une mission en République démocratique du Congo, pour s'occuper de la question de la République démocratique du Congo. Il n'y a pas de structure pour l'Afrique centrale en tant que région.

Le Secrétaire général, dans sa note, dit que le responsable qu'il va nommer va collaborer avec son Représentant spécial dans la sous-région. Quel est ce représentant spécial du Secrétaire général dans la sous-région? Nous ne le connaissons pas. Nous savons qu'il y a un responsable qui s'occupe d'un dossier bien précis : la préparation de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs. Mais pour ce qui est de la sous-région d'Afrique centrale – composée des membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale – à notre connaissance, nous n'avons pas de représentant spécial pour la sous-région.

Troisième idée que nous rencontrons dans la lettre du Secrétaire général : il est fait état de certaines conditions qui pourront aider à la création d'un bureau. On parle d'abord d'une étude à mener sur les causes des conflits en Afrique centrale. Nous nous posons des questions sur l'opportunité de cet exercice, et cela pour deux raisons. La première, c'est que l'Afrique centrale, elle-même, a procédé à cette étude dans le cadre du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Les résultats de cette étude ont été publiés dans un document des Nations Unies (A/50/474), qui est disponible. Pourquoi une nouvelle étude? Je précise également que le rapport du Secrétaire général, luimême, quelques années plus tard sur les sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318) a précisé l'ensemble de cette question. Et s'agissant de l'étude qui sera menée, on ne voit pas très bien ce qu'elle pourra apporter de nouveau sur la question.

Enfin, dernier point, qui est souligné dans le rapport – dont les conséquences seraient que, pour le moment, on ne pourrait pas parler de la création du bureau – c'est que la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs est en préparation. Il faut donc attendre que tout ceci soit terminé, d'autant plus qu'il y a des pays de la CEEAC qui sont en même temps parties prenantes à cette conférence.

Je crois que, là aussi, il faut distinguer deux choses. La conférence sur les Grands Lacs couvre une sous-région bien déterminée, même si trois ou quatre pays de notre sous-région sont concernés par ce qui s'y déroule. Mais en aucun cas la conférence sur les Grands Lacs ne concerne la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Il faut distinguer les deux choses. L'Afrique centrale a une identité propre; il ne faut pas l'accrocher à d'autres entités.

Je m'excuse d'avoir été un peu long, mais je voudrais que les membres du Conseil, qui ont commandé cette étude et donné un mandat précis à la mission, soient pleinement instruits de ce qui s'est passé et de ce qui se passe encore.

Enfin, le rapport dont nous sommes saisis est disponible depuis le 10 septembre. Or, au moins en ce qui concerne les membres du Conseil, je crois que ce n'est que ce mois-ci que nous en avons eu connaissance, et ce d'abord en anglais, alors qu'il concerne une région essentiellement francophone. Cela n'est pas de nature à faciliter l'examen de ce rapport dans nos capitales. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles la plupart des ministres qui auraient voulu assister à ce débat n'ont pas pu faire le déplacement.

L'Afrique centrale est venue au Conseil de sécurité pour dire ce qu'elle était et ce qu'elle attendait du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies. L'Afrique centrale est venue demander, et a demandé, à l'ONU d'être présente de façon permanente, et non pas « ad hoc », chez elle. L'Afrique centrale espère que l'ONU fera tout pour qu'une réponse positive soit apportée à cette requête qui est présentée avec insistance et avec des raisons.

Nous nous serions attendus à ce que des considérations d'ordre financier retardassent cette idée. L'Afrique centrale dit que l'ONU a suffisamment de ressources et de structures. Il s'agit juste de voir comment rendre cette présence politique permanente dans le cadre des ressources et structures existantes.

Pour terminer, ma délégation souhaite que, à l'issue de nos délibérations, la déclaration qui sera négociée aujourd'hui ou dans les prochains jours et adoptée pourra confirmer la nécessité de suivre l'approche globale, concertée et intégrée dont nous avons parlé. Ma délégation souhaite également que le Conseil prenne acte et se félicite de l'intérêt de l'Afrique centrale pour la présence de l'ONU et qu'il accueille favorablement la proposition formulée par les chefs d'État.

Enfin, nous espérons que le Conseil demandera au Secrétaire général d'étudier la manière de faire droit à cette requête dans le cadre des ressources existantes. L'expérience montre que nos demandes sont traitées avec toute la célérité requise. Peut-être faudrait-il, là encore, préciser le moment où le Secrétaire général rendra compte au Conseil de la manière dont tout cela a été mené. Sachant qu'une mission a déjà été effectuée, un délai de trois ou six mois pourrait être approprié. Dans tous les cas, une date doit être fixée.

Je prie les membres du Conseil de bien vouloir m'excuser d'avoir été si long, mais le sujet nous semble particulièrement important. L'Afrique centrale veut coopérer avec l'Organisation des Nations Unies. L'Afrique centrale appelle et implore la présence permanente de l'ONU dans la sous-région pour que celle-ci puisse suivre de près tout ce qui s'y passe et aider de façon permanente et assidue les États de la sous-région.

M. de La Sablière (France): Je souhaite remercier la mission interdisciplinaire dirigée par le Sous-Secrétaire général, M. Kalomoh, pour le travail d'évaluation qui est contenu dans le rapport qui nous est présenté.

Mon pays partage l'analyse de la mission quant au caractère régional de certains problèmes que rencontre l'Afrique centrale dans les domaines les plus divers : mouvements transfrontaliers des groupes armés, circulation des armées, enfants soldats, réfugiés et personnes déplacées, pandémie du VIH/sida, exportation illégale des ressources naturelles, et insuffisante intégration économique de la région. Il paraît donc utile et nécessaire que les États de la région et la communauté internationale coordonnent les réponses qui y sont apportées.

Les questions de sécurité revêtent naturellement un caractère prioritaire à cet égard. Les efforts de la communauté internationale en matière de maintien de

la paix doivent être soutenus et coordonnés, en particulier ceux de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et de la Force de l'Union africaine au Burundi, ou encore de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale en République centrafricaine.

Il nous semble également que les initiatives visant à mieux coordonner le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants dans le cadre régional – notamment, celles de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement – doivent naturellement pleinement prendre en compte toute la dimension régionale.

Il nous semble aussi que les pays de la sousrégion et la communauté internationale doivent tout mettre en oeuvre pour lutter contre les trafics d'armes. C'est d'ailleurs pourquoi nous souhaitons que le Conseil crée prochainement un mécanisme de surveillance afin d'améliorer l'application de l'embargo sur les armes et sur le soutien aux groupes armés dans l'est du Congo.

Les graves problèmes humanitaires de la soussont rappelés par la région qui interdisciplinaire, en particulier le nombre considérable des personnes déplacées et des réfugiés ainsi que le défi que représente pour la santé publique la pandémie du sida, sont tout aussi urgents. Ils ne peuvent que faire l'objet d'une coopération dans le cadre sous-régional. Enfin, le retour durable de la sous-région à la paix et à la stabilité passe également par l'action en faveur du développement et par la lutte contre la pauvreté. Pour tirer parti de leur potentiel économique, les États de la sous-région doivent, en particulier, comme l'a souligné la mission, développer une véritable coopération économique régionale, ce qui implique, notamment, de promouvoir la libre circulation des personnes et des biens, et de développer les infrastructures de communication.

Je reviens maintenant à la question des structures. Il nous semble que la proposition qui a été faite par le Secrétaire général et qui consiste à nommer un envoyé spécial qui assistera les pays de la sous-région et fera le lien avec les institutions des Nations Unies, doit être étudiée dans le contexte de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Je reconnais, comme nous le dit notre collègue, M. Belinga-Eboutou, qu'il n'y a pas exactement d'équation entre les pays de la région qui participeront à la conférence sur la région

des Grands Lacs et tous les pays qui composent ce qu'on appelle, au sens large, l'Afrique centrale. C'est une remarque tout à fait pertinente. Ils seront cependant plus de quatre. Certains plaident, d'ailleurs, pour que les pays voisins de la République démocratique du Congo puissent participer dans le premier cercle de la conférence des Grands Lacs. Mais cette conférence aura sans doute un impact important sur la coopération entre de nombreux pays de la région et sur les relations qu'ils auront avec l'ONU.

C'est pourquoi, il nous semble, compte tenu de l'importance que devrait avoir cette conférence, que c'est raisonnablement, logiquement, dans ce contexte, qu'il faudra se pencher sur les modalités d'intervention de l'ONU dans la sous-région et sur le besoin de faire évoluer, le cas échéant, les structures. Nous sommes, bien entendu, attentifs à ce que tout ce que nous dit le Secrétaire général, et à ce que nous diront les autres membres du Conseil de sécurité aujourd'hui, mais je souhaitais faire cette réflexion ce matin pour dire aux collègues que c'est ainsi que nous voyons les choses, à ce stade.

M. Diallo (Guinée): L'organisation de la présente séance consacrée à l'examen de la situation en Afrique centrale, en relation avec le rapport de la mission d'évaluation interdisciplinaire des Nations Unies, vient à point nommé. Elle complète les vues et observations faites ici-même, quatre jours auparavant, le 20 novembre dernier, sur la situation dans la région des Grands Lacs, dont font partie plusieurs pays d'Afrique centrale. Je voudrais, à cette occasion, souligner la qualité du rapport du Secrétaire général à l'examen et remercier M. Kalomoh pour présentation qu'il vient d'en faire.

Ce rapport indique clairement que la situation en Afrique centrale est caractérisée par une forte instabilité due à la combinaison de facteurs endogènes et exogènes transfrontaliers, dont la maîtrise exige une approche régionale. Nous retenons que le trafic d'armes et de drogues et la prolifération des milices constituent, entre autres, des éléments qui placent à juste titre la question de la paix et de la sécurité au coeur des préoccupations des États de la région. Selon certaines indications, en effet, sept pays sur onze ont connu ou connaissent encore des conflits. Pour faire face aux problèmes de sécurité en général, l'Afrique centrale s'est dotée d'un protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale ainsi que d'un

Pacte d'assistance mutuelle signé à Malabo, le 24 février 2000.

Il est heureux de constater que depuis quelques mois, les pays de la région s'engagent de plus en plus sur la voie d'un règlement pacifique de leurs différends. Il me plaît de citer quelques exemples. En République démocratique du Congo, le Gouvernement d'unité nationale et de transition s'attelle aux tâches urgentes de relèvement du pays. La République centrafricaine poursuit, non sans difficultés, le processus indispensable de réconciliation nationale. La signature récente d'un accord global entre le Gouvernement burundais et les Forces pour la défense de la démocratie (FDD) s'inscrit dans cette même dynamique de paix. Ces progrès significatifs interviennent après ceux qui ont été enregistrés en Angola, marqué par tant d'années de conflit, aux conséquences incalculables. Ainsi, les perspectives de changement politique qui s'offrent à l'Afrique centrale sont vastes. C'est du reste pourquoi, pour les traduire en réalité, il convient de maintenir et d'intensifier le partenariat international avec la région.

Ma délégation estime que les efforts déployés par les États de la région confirment, à n'en pas douter, leur volonté politique de bâtir un environnement sûr et propice au développement. C'est dire que l'approche régionale indispensable au relèvement de la région doit être renforcée et appuyée par un mécanisme international d'assistance. Nous restons persuadés qu'une structure pluridisciplinaire commune dotée de ressources suffisantes et adéquates répondrait mieux aux besoins de la région. Nous notons avec intérêt l'intention du Secrétaire général de nommer un envoyé spécial pour l'Afrique centrale chargé des questions politiques et des relations avec le système des Nations Unies y opérant et qui appuierait par des mesures concrètes les capacités de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et des autres mécanismes en place. L'étude approfondie des programmes des Nations Unies demandée par le Secrétaire général, en vue d'en renforcer la cohérence et l'efficacité, est salutaire.

Pour terminer, nous lançons un appel aux États de la région pour qu'ils persévèrent dans leurs efforts pour éradiquer les fléaux qui menacent la paix et la sécurité en poursuivant les réformes courageuses indispensables, et souvent douloureuses, liées à la promotion des droits de l'homme, à la lutte contre l'impunité, à la réforme du système judiciaire et à la libéralisation des économies, en particulier le long des zones frontalières.

M. Wang Guangya (Chine) (parle en chinois):
Ma délégation chinoise se félicite, Monsieur le
Président, de vous voir conduire la séance
d'aujourd'hui. Nous souhaitons également la
bienvenue parmi nous au Sous-Secrétaire général, M.
Kalomoh, ainsi qu'au représentant de la Communauté
économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)
que nous remercions de leurs exposés.

Nous apprécions le travail réalisé par la mission d'évaluation interdisciplinaire. Dans son rapport, celleci fait un certain nombre de recommandations utiles pour trouver des solutions aux problèmes de l'Afrique centrale. Il nous semble que ces recommandations méritent d'être appliquées le plus rapidement possible et nous espérons que le Conseil de sécurité les examinera avec sérieux.

Comme l'indique le rapport de la mission, l'Afrique centrale est riche en ressources naturelles et pourtant c'est également l'une des régions les moins développées du monde : dans sept des 11 pays visités par la mission, plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. La cause principale de cette situation est à rechercher dans les conflits armés qui déchirent depuis longtemps cette région. Au cours des 10 dernières années, un grand nombre de pays d'Afrique centrale ont, en effet, subi des conflits armés d'intensité diverse. Certains continuent de souffrir aujourd'hui de ces conflits ou doivent faire face à la tâche extrêmement difficile que représente la reconstruction de la paix après un conflit.

Mettre fin aux conflits, réaliser la réconciliation nationale et progresser sur la voie du développement durable représentent des défis majeurs pour les pays d'Afrique centrale et la communauté internationale. Nous pensons que nous devons faire des efforts dans les trois domaines suivants en vue de régler les problèmes de l'Afrique centrale.

Premièrement, les efforts des pays et des peuples concernés sont décisifs. Nous sommes heureux de noter que le processus de paix en Angola est en train d'être consolidé. La situation en République démocratique du Congo évolue favorablement. Le processus de paix et de réconciliation au Burundi a fait des progrès, et la situation en République centrafricaine continue de s'améliorer progressivement. Tous ces résultats sont inséparables

des efforts inlassables des gouvernements et des peuples concernés. Les événements montrent qu'il ne peut y avoir de paix durable sans volonté politique des pays concernés. Aucune force extérieure ne peut assumer leur rôle.

Deuxièmement, les organisations régionales doivent faire davantage en matière de contribution. Plusieurs pays d'Afrique centrale ont des cultures et des passés similaires. Un conflit dans un pays peut facilement se propager dans les pays voisins, affectant ainsi toute la région. De ce fait, le règlement des problèmes de l'Afrique centrale doit commencer par une perspective régionale et avec une stratégie globale. C'est précisément ce que la région ou la sous-région concernée peut faire le mieux. Au cours des dernières années, des organisations telles que l'Union africaine, la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), ont pris des mesures utiles pour régler des conflits armés dans divers pays, stabiliser la situation politique et promouvoir l'intégration. Tous ces efforts ont donné lieu à de très bons résultats. Nous espérons que ces organisations tiendront compte des caractéristiques de leur région et continueront de jouer un rôle important dans la promotion d'une paix et d'une stabilité à long terme dans la région.

Troisièmement, la communauté internationale doit fournir un appui substantiel. Au fil des années, les Nations Unies, grâce aux opérations de maintien de la paix en Afrique centrale, aux bureaux d'appui à la consolidation de la paix et aux envoyés spéciaux, ont activement aidé les pays de la région dans leurs efforts de maintien de la paix et de relèvement. Nous sommes en faveur d'un rôle accru des Nations Unies en vue d'assurer la paix et le développement en Afrique centrale, et d'aider les divers pays et organisations régionales dans leurs efforts de mise en place de capacités et de prévention des conflits. Nous soutenons également la proposition du Secrétaire général de nommer un envoyé spécial pour l'Afrique centrale. D'après le rapport de la mission, nous notons que du fait d'un appui financier et technique insuffisant, il est difficile pour certains pays d'Afrique centrale de consolider une paix difficilement obtenue.

Nous appelons la communauté internationale, en particulier les partenaires de l'Afrique dans le domaine du développement, à accroître leur appui à la région, en particulier dans les domaines économique et financier, afin d'aider les pays concernés à éliminer la pauvreté et à prévenir et traiter le sida.

En tant qu'amie de l'Afrique, la Chine suit de près la situation en Afrique centrale. La Chine a fait des efforts pour aider les pays concernés à mettre fin à leur conflit armé et à réaliser un développement économique. La Chine a participé aux opérations de paix en République démocratique du Congo et fourni un appui logistique à la force de paix de l'Union africaine déployée au Burundi. Par le biais de canaux bilatéraux, la Chine a également fourni un appui économique à des pays d'Afrique centrale. Nous espérons renforcer la coopération avec les pays d'Afrique centrale dans tous les domaines, en vue de contribuer à une paix durable, à la stabilité et au développement dans la région.

M. Pleuger (Allemagne) (parle en anglais): Je voudrais d'abord remercier M. Kalomoh de son exposé. Je voudrais également m'associer à la déclaration qui sera faite ultérieurement lors de ce débat par la présidence de l'Union européenne.

Le rapport du Secrétaire général souligne le fait qu'en dépit de développements encourageants, l'Afrique centrale continue d'être affectée par des crises et des conflits. Nous partageons l'analyse du Secrétaire général, à savoir qu'une approche sousrégionale offre les meilleures chances d'une stratégie globale tenant compte des causes complexes et diverses des conflits. Les processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi auront, nous l'espérons, un impact sur la stabilisation régionale, en dépit des nombreux défis qui doivent être relevés. À cet égard, nous regrettons que la mission d'évaluation multidisciplinaire en Afrique centrale n'a pu visiter la République centrafricaine. En dépit de certaines mesures allant dans la bonne direction, la situation y reste fragile et requiert l'attention continue du Conseil de sécurité.

L'approche sous-régionale nous paraît impliquer d'abord et surtout le renforcement des mécanismes sous-régionaux existants. Je voudrais illustrer ce fait par deux exemples. Le premier est la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), qui est composée du plus grand nombre de pays dans la sous-région et doit donc être en position idéale pour développer des stratégies régionales. Comme d'autres organisations sous-régionales, elle souffre toutefois d'un manque de moyens. Un autre exemple est le

manque de capacités régionales effectives en matière de règlement des conflits dans la région des Grands Lacs. L'Organisation des Nations Unies, l'Union africains et des pays africains jouent un rôle important en assurant une médiation entre les parties aux conflits et dans le maintien de la paix dans la région des Grands Lacs du fait surtout qu'il n'existe pas de structure sous-régionale appropriée.

L'un des résultats de la conférence sur la région des Grands Lacs sera une série de programme et de plans d'action pour la coopération régionale et le développement. Nous pensons que de telles initiatives doivent également viser à renforcer les mécanismes et organisations existants et à promouvoir la coopération entre eux.

Il appartient aux pays de la sous-région d'Afrique centrale d'établir des directives claires et d'éviter un double emploi en matière d'efforts consentis. Une répartition claire des tâches et des responsabilités entre les organisations régionales et entre celles-ci et l'Union africaine, serait extrêmement utile. De même, la coopération entre les organisations sous-régionales et l'Organisation des Nations Unies bénéficierait certainement de ces efforts de rationalisation.

Par ailleurs, l'ONU elle-même doit éviter un double emploi de mécanismes. Il est difficile de voir comment un mandat pour un envoyé spécial supplémentaire en Afrique centrale pourrait ne pas affecter celui du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, que le Conseil de sécurité vient de proroger pour une année supplémentaire. Nous préférons donc que les missions des Nations Unies dans la sous-région de l'Afrique centrale identifient les domaines de coopération en vue de traiter efficacement des questions concrètes. Cellesci sont le trafic des armes légères, la prolifération des groupes armés ainsi que les programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion réussie des anciens combattants dans des armées régulières ou dans la vie civile. Ce sont là les questions clefs pour la plupart des pays sortant d'un conflit.

Le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion est une initiative visant à faire face à ce problème présentant de multiples facettes. La contribution de l'Allemagne au programme atteint 30 millions d'euros, ce qui représente environ 35 millions de dollars.

Le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion dispose de moyens importants et est prêt à financer d'autres projets que les projets à effet rapide pour la démobilisation et la réintégration des enfants soldats qui sont déjà en place.

Mais si ce programme suit une approche souple et pragmatique, les programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réinsertion sont une condition préalable. Nous exhortons la République démocratique du Congo et le Burundi à mettre en place leurs programmes nationaux. À cet égard, il est encourageant de constater que le Gouvernement de transition de la République démocratique du Congo a constitué, à cette fin, un comité de coordination technique et de planification.

M. Khalid (Pakistan) (parle en anglais): Nous voudrions remercier le Sous-Secrétaire général, M. Kalomoh, d'avoir présenté le rapport intérimaire de la mission pluridisciplinaire dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Le Pakistan appuie les efforts de l'ONU visant à élaborer une approche sous-régionale globale et intégrée vis-à-vis des questions de paix, de sécurité et de développement en Afrique centrale. Nous n'avons cessé de le répéter dans le contexte de la région des Grands Lacs, ainsi que de la région de l'Afrique de l'Ouest.

Si l'Afrique centrale est, potentiellement, l'une des sous-régions les plus riches de l'Afrique, elle est aussi embourbée dans des conflits armés, l'instabilité, le sous-développement et la pauvreté. Les solutions à certaines de ces questions intersectorielles et transfrontalières doivent être globales et holistiques, comme cela est dit dans le rapport du Secrétaire général (S/2003/1077). Ce faisant, il faudra remédier aux causes profondes des conflits et de l'instabilité, ainsi qu'à leurs symptômes et à leurs conséquences.

Le rapport identifie certains des besoins prioritaires et des problèmes les plus importants auxquels est confrontée la sous-région de l'Afrique centrale, et émet des observations pertinentes. Nous apprécierions beaucoup d'avoir des recommandations et des mesures de suivi de la part du Secrétariat sur la façon de traiter de certaines des grandes questions identifiées dans le rapport.

Je souhaiterais saisir cette occasion pour faire quelques commentaires sur le rapport et sur les observations qui y figurent.

Premièrement, nous pensons que la communauté internationale a tout autant de responsabilité et d'intérêt que les gouvernements et les peuples de la sous-région à ce qu'une paix durable soit rétablie et consolidée en Afrique centrale.

Deuxièmement, la question de la pauvreté et du sous-développement, cause profonde des conflits et de l'instabilité dans cette sous-région, doit être traitée en priorité. Nous appuyons une approche plus proactive vis-à-vis de cette question, mais la solution devrait être mondiale et non pas locale.

Troisièmement, les secours humanitaires et l'aide à la reconstruction doivent être intensifiés dans la région. C'est un premier pas nécessaire pour le relèvement et la réhabilitation des pays et des peuples touchés par les conflits et l'instabilité.

Quatrièmement, traiter des questions sanitaires et des pandémies touchant la région, en particulier le VIH/sida, devrait également être une priorité de premier ordre. Ce problème, si on ne s'y attaque pas, menace autant, sinon plus, les pays et les peuples de la sous-région.

Cinquièmement, pour appuyer la bonne gouvernance dans les pays de la sous-région, il faut, en priorité, renforcer les capacités institutionnelles et les systèmes judiciaires.

Sixièmement, pour faire face aux problèmes de paix et de sécurité dans la sous-région, il nous faut notamment aborder la question du financement de l'exploitation illégale des ressources naturelles et des drogues dans les pays de la région, ce qui financerait en partie les flux d'armes, les mercenaires et les milices, et perpétuerait les conflits. La semaine dernière, au cours du débat sur la région des Grands Lacs, notre délégation avait demandé que soit mis en place un mécanisme de suivi qui contrôlerait l'exploitation des ressources naturelles et les flux d'armes dans la région. Ce mécanisme de suivi, une fois mis en place pour la République démocratique du Congo, pourrait être progressivement étendu à toute la région pour porter également sur la question des drogues et des mercenaires.

Enfin, il faut appuyer les travaux de la démarche pluridisciplinaire du Secrétariat et les compléter grâce à une réponse intégrée commune de la part du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Une fois de plus, je demanderai au Conseil de mettre en place, comme cela a été proposé, des comités spéciaux des trois organes principaux de l'ONU pour qu'ils examinent globalement les questions intersectorielles.

M. Atieh (Syrie) (parle en arabe): Nous nous félicitons de la tenue de cette séance consacrée à l'Afrique centrale et nous apprécions au plus haut point les efforts de M. Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, qui a présidé la mission d'évaluation des Nations Unies en Afrique centrale. Nous le remercions du rapport détaillé qu'il a présenté au Conseil en la matière.

Nous sommes tout à fait d'accord avec les observations faites par la mission selon lesquelles il faut relever les défis que connaît la région, défis qui dépassent largement les frontières nationales des États de la région et appellent à une approche sous-régionale intégrée qui complèterait les solutions nationales et fournirait à ces dernières de solides fondations.

Ma délégation a également pris note du rapport du Secrétaire général (S/2003/1077) qui propose de nommer un envoyé spécial qui traiterait des questions politiques avec les États de la sous-région et qui coopérerait avec les organismes et les mécanismes de l'ONU chargés des questions humanitaires et du développement en Afrique centrale.

Il y a quelques jours, le Conseil s'est interrogé sur l'importance de la tenue d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Nous demandons à nouveau à tous les États de la région de prendre part à cette conférence qui pourrait nous aider à atteindre l'objectif qui est le nôtre dans la sous-région, à savoir l'instauration de la paix, de la sécurité, de la stabilité, de la coopération et du développement.

Ma délégation appuie tous les efforts régionaux, sous-régionaux, nationaux et internationaux pour faire face aux grandes difficultés que connaît l'Afrique centrale, régler les conflits armés, empêcher le passage des armes à travers les frontières nationales, démanteler les groupes armés, aider les réfugiés, fournir toute l'assistance humanitaire nécessaire aux peuples de la région, et aider les États de la région à lutter contre la pauvreté. Cette sous-région, en dépit de ses immenses ressources naturelles, n'est pas en mesure d'en profiter pour s'engager sur la voie du développement.

Nous pensons que l'appui du Conseil de sécurité au processus de paix dans la sous-région de l'Afrique centrale est une tâche urgente et indispensable. Les États de la sous-région ne peuvent pas, seuls, relever tous ces défis. Nous l'avons vu avec le Burundi, le Rwanda, la République démocratique du Congo et d'autres États. C'est pourquoi il est impératif que la communauté internationale fournisse une assistance économique aux États de la sous-région pour les aider à faire face à leurs difficultés et à triompher des obstacles existants en matière économique et dans le domaine du développement.

Je dirai pour terminer que nous apprécions au plus haut point les efforts de la communauté économique des États de la région, ainsi que les efforts du bureau des Nations Unies, en vue de surmonter les difficultés auxquelles font face les pays de l'Afrique centrale.

Mme Menéndez (Espagne) (parle en espagnol): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public sur la région de l'Afrique centrale. Je remercie M. Kalomoh pour sa présentation du rapport intérimaire de la mission d'évaluation interdisciplinaire dans la sous-région de l'Afrique centrale (S/2003/1077), qui a eu lieu en juin dernier.

Ma délégation souscrit à la déclaration qui sera prononcée plus tard par l'Italie au nom de l'Union européenne. Je vais donc me limiter à quelques brèves observations supplémentaires.

Nous partageons l'analyse faite dans le rapport concernant l'identification des défis principaux auxquels la région est confrontée. Ainsi, les défis à la paix et à la sécurité, la prolifération des armes légères et de petit calibre, le manque de développement, le VIH/sida, la situation des droits de l'homme et la précarité de la situation humanitaire sont les problèmes les plus urgents. Une réponse globale et efficace à toutes ces questions nécessite une approche sous-régionale intégrée.

À cet égard, nous appuyons l'examen des programmes des Nations Unies dans la région dont il a été fait mention dans l'introduction du rapport, comme une mesure propre à renforcer la cohérence et l'efficacité des activités de l'Organisation en Afrique centrale. Nous espérons recevoir des informations ultérieures de la part du Secrétariat à ce sujet. Nous partageons l'avis exprimé dans le rapport à savoir que l'ONU dispose de structures dans la région, et que par

conséquent il serait préférable de les utiliser efficacement et de manière coordonnée avant d'envisager la possibilité de mettre en place de nouvelles infrastructures.

Je vais me référer brièvement à certains des éléments qui ont été identifiés dans le rapport du Secrétaire général : plus spécifiquement, certains des défis à la paix et à la sécurité; la mise en oeuvre efficace des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) qui prennent en compte la dimension sous-régionale; l'importance de réformer les structures de sécurité et la prolifération des armes légères et de petit calibre; et, en dernier lieu, la question des droits de l'homme.

En ce qui concerne les programmes désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants, il est essentiel que programmes nationaux soient renforcés par des initiatives à l'échelle sous-régionale. Par conséquent, nous nous félicitons de constater que des efforts ont été réalisés dans la mise en oeuvre du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion dans la région des Grands Lacs pour la période 2002-2006. De même, nous considérons que le rapport du Secrétaire général contient des recommandations intéressantes sur la mise en oeuvre de programmes conjoints de DDR dans les zones frontalières et en ce qui concerne une approche intégrée, au niveau de tout le système des Nations Unies et en collaboration avec d'autres agences humanitaires et de développement, pour faire face aux défis que représente le DDR.

En deuxième lieu et au sujet de la réforme du secteur de la sécurité et de la prolifération des armes légères et de petit calibre, nous soulignons une fois de plus l'importance de l'approche sous-régionale, afin que la réforme du secteur de la sécurité soit efficace et que le trafic illicite des armes légères et de petit calibre et le passage des éléments armés entre les pays de la région soient réduits.

En dernier lieu, sur la situation des droits de l'homme, le rapport contient une série de recommandations qui sont dignes de considération, concernant notamment, par exemple, la lutte contre l'impunité, et la relation entre la réforme du système judiciaire et les questions de droits de l'homme.

M. Thompson (Royaume-Uni) (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public. Nos remerciements

vont également au Secrétaire général adjoint Kalomoh pour sa présentation du rapport de la mission (S/2003/1077).

Mes observations ne feront qu'ajouter à ce qui a été dit et se placeront dans le cadre de la déclaration qui sera faite par la présidence italienne de l'Union européenne un peu plus tard.

Il y a un an, le Conseil a proposé la mission interdisciplinaire, car nous avons reconnu la nécessité d'une approche concertée et globale aux questions de paix, de sécurité et de développement en Afrique centrale. Le but était et demeure d'établir des liens opérationnels efficaces au sein du système des Nations Unies et de part et d'autre des frontières lorsque cela est pertinent et réalisable. Nous devons poursuivre cette approche. Dans mes observations, je souhaiterais expliquer comment nous mettons ceci en oeuvre plutôt que de parler des problèmes particuliers de la région qui, comme l'ont dit les orateurs qui m'ont précédé, sont vastes et urgents.

La mission a conclu qu'en raison des problèmes intersectoriels et autres qui transcendent les frontières nationales dans la région, une approche sous-régionale intégrée et globale est nécessaire pour compléter les solutions nationales et établir les fondements durables de solutions. Le rapport nous amène à examiner un éventail de questions interrégionales dont la plupart sont prises en charge par différentes parties du système des Nations Unies. Lors de nos débats sur la région des Grands Lacs la semaine dernière, par exemple, nous avons tous reconnu que certains problèmes ne s'arrêtent pas aux frontières nationales, en particulier lorsque celles-ci sont particulièrement poreuses. La prolifération des armes légères et de petit calibre en est un exemple; sur une note plus positive, j'espère que nous commençons à voir le potentiel, du moins, d'un cycle positif dans la région des Grands Lacs, où un pays peut avoir un impact positif sur le développement de ses voisins.

Ceci dit, je pense qu'il y a certaines réserves importantes à une approche interrégionale globale. Sans aucun doute, certains problèmes sont essentiellement les mêmes d'un côté ou de l'autre de la frontière nationale et exigent d'être traités de manière coordonnée. D'autres seront peut-être mieux abordés au niveau national et certaines questions, telle le VIH/sida, doivent être examinées dans un contexte beaucoup plus large que la région de l'Afrique

centrale. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) offre un cadre pour des progrès collectifs dans un grand nombre de domaines – notamment la paix et la sécurité, la gouvernance économique, et la démocratie et la bonne gouvernance – qui va au-delà de la région centrafricaine. Donc, c'est mon premier point, nous devons faire attention à ne pas appliquer des formules préétablies à des types de problèmes différents.

De plus, c'est mon deuxième point, nous ne voudrions pas aller à l'encontre des initiatives régionales ou sous-régionales existantes, ou les reprendre – par exemple, le travail actuel concernant la possibilité d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Il s'ensuit donc que nous n'appuierions pas la mise en place d'un nouvel échelon de bureaucratie dans la région. Une meilleure solution serait peut-être de se concentrer sur les domaines qui reposent sur les structures sous-régionales et régionales existantes, plutôt que d'essayer d'en créer d'autres.

Le troisième point, par conséquent, est que les organes sous-régionaux ont un rôle manifeste et méritent notre appui. Il n'est pas surprenant que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) aient établi des mécanismes et des approches pour répondre aux questions de sécurité collective. Le développement économique de la région et la sécurité sont étroitement liés. En même temps, nous prenons note de mission d'évaluation l'observation de โล interdisciplinaire, à savoir que tous ces mécanismes ne sont pas pleinement opérationnels ou ne donnent pas les résultats escomptés. Nous devons veiller à ce que chaque composante du système utilise pleinement ses capacités et ne fasse pas double emploi. Les organisations sous-régionales en Afrique centrale doivent définir leur rôle en tenant compte de leurs atouts propres. Nous notons par exemple que le rapport fait mention de la confusion des rôles de la CEMAC et de la CEEAC.

Alors que le Secrétaire général procédera à l'examen proposé des programmes des Nations Unies dans la région, il sera utile de mettre l'accent sur des domaines spécifiques où la meilleure chance existe de déterminer la mesure dans laquelle la coordination peut être améliorée. Nous pensons qu'il serait utile de disposer de recommandations précises, par exemple, concernant les structures de sécurité régionales sur

lesquelles l'ONU devrait prendre appui, et sur la meilleure manière de fournir cet appui. Nous serions heureux d'avoir un aperçu de la mesure dans laquelle il serait possible de donner suite à l'intention précédemment exprimée par le Conseil d'appuyer les nouvelles structures de sécurité collectives de la CEEAC. Il serait utile de disposer de recommandations sur la question de savoir si l'ONU pourrait contribuer plus concrètement dans d'autres domaines — par exemple, la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

Enfin, s'agissant des propositions concrètes, nous exhortons de procéder à partir de la base en tenant compte des avis de ceux qui travaillent déjà sur le terrain, en partenariat avec les gouvernements de la région. C'est, à notre avis, un aspect crucial. Tout examen devrait porter sur ce qui donne des résultats ou n'en donne pas sur le terrain, ainsi que sur l'insuffisance des liens entre les activités existantes du système des Nations Unies et les possibilités de les améliorer. Nous espérons que cette approche permettra de faire en sorte que l'Organisation devienne plus unie et contribuera à mieux conjuguer les efforts déployés par les pays de la région centrafricaine.

M. Konuzin (Fédération de Russie) (parle en russe): La séance d'aujourd'hui confirme une fois encore la grave préoccupation que nourrit la communauté internationale dans sa recherche d'un règlement rapide des conflits et des nombreux problèmes que connaît l'Afrique. C'est aussi la preuve de notre volonté de mettre au point une stratégie efficace pour le maintien de la paix et du développement durable en Afrique.

La Fédération de Russie constate avec satisfaction que récemment – grâce aux efforts des Africains eux-mêmes, mais aussi grâce à la communauté internationale, à l'ONU, au Conseil de sécurité et aux organisations régionales et sous-régionales – des succès tangibles ont pu être enregistrés dans le règlement des conflits et dans la stabilisation de la sous-région de l'Afrique centrale. La paix continue de se consolider en Angola, la vie reprend son cours normal en République démocratique du Congo, le processus de paix progresse au Burundi et des mesures ont été adoptées en République centrafricaine pour rétablir l'ordre constitutionnel.

Mais, en même temps, des risques et des difficultés graves persistent en Afrique centrale. Nous

notons que les dangers énumérés dans le rapport de la mission d'évaluation interdisciplinaire ne sont pas différents des menaces dont nous débattons au Conseil de sécurité. Autrement dit, nos analyses sont pour ainsi dire les mêmes, ce qui constitue les bases d'un dialogue multilatéral et multiforme en vue de neutraliser les risques et les dangers précités.

Mais ce qui nous préoccupe est bien autre chose. Les causes principales de la situation actuelle en Afrique centrale – des gouvernements peu satisfaisants, une pauvreté endémique, un niveau particulièrement élevé de chômage parmi les jeunes – sont aussi les causes principales de l'instabilité qui prévaut depuis des décennies. Nous devons adapter nos centres d'intérêt, nous devons nous interroger non seulement sur les causes de la situation actuelle, mais aussi sur les raisons qui expliquent que les États africains se heurtent aux mêmes causes profondes d'instabilité qu'au moment d'accéder à l'indépendance, il y a plus de 40 ans.

Il y a un deuxième enseignement à tirer. Il faut écouter davantage les Africains eux-mêmes. Le rapport note qu'un certain nombre de pays africains seraient prêts à prendre part aux consultations concernant le processus de paix en République démocratique du Congo. Ils demandent à être invités à participer à part entière à la conférence internationale sur la région des Grands Lacs qu'on se propose d'organiser. C'est aux Africains eux-mêmes qu'il appartient de se définir. Ils sont voisins et doivent vivre ensemble dans un esprit de bon voisinage.

Troisièmement, il est extrêmement important que l'aide internationale, par le biais de ce processus de stabilisation, soit coordonnée, ciblée et prêtée de manière responsable. Un rôle central doit être accordé à l'ONU, qui entretiendrait les liens les plus étroits avec les organisations régionales et sous-régionales. Ces organisations doivent adopter une approche purement pragmatique dans leur fonctionnement, car leur existence même n'est justifiée que si leur travail s'avère réellement utile. Si ces organisations ont besoin d'aide, il faut alors les aider.

Le rapport fait mention du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Je voudrais demander à M. Kalomoh si le Comité a obtenu des résultats concrets. Les rapports de ce Comité sont-ils disponibles?

Quatrièmement, nous sommes préoccupés par le fait que certains États africains préfèrent faire appel à la communauté internationale et à l'ONU avant d'avoir pleinement épuisé leurs propres ressources nationales ou régionales. À notre sens, cette observation s'applique à la démarche plutôt excessive qui vise l'établissement, en Afrique centrale, d'un bureau des Nations Unies en sus des structures déjà en place. Il s'agit, dans le même ordre d'idées, des demandes relatives à des commissions internationales chargées d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et à des structures chargées de lutter contre l'impunité. Les Africains pourraient tirer plus pleinement parti de leurs propres possibilités nationales, bilatérales et régionales. C'est ce qui est expressément indiqué dans le rapport de la mission d'évaluation interdisciplinaire.

Nous convenons que le système des Nations Unies pourrait être d'une certaine assistance à cet égard. Cette assistance devrait d'abord être fournie à ceux qui ont manifesté la volonté de résoudre leurs problèmes et qui sont également prêts à utiliser leurs propres ressources à cette fin.

La délégation russe appuie les mesures proposées par le Secrétaire général de l'ONU visant à renforcer le rôle de l'ONU en Afrique centrale, en particulier concernant la nomination d'un envoyé spécial du Secrétaire général dans la sous-région et son domaine de compétence. Nous estimons que les activités de cet envoyé spécial devraient être transparentes au Conseil de sécurité et que des informations sur ses activités devraient nous être communiquées au moyen de rapports périodiques du Secrétaire général.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais): Nous nous associons à d'autres pour remercier le Sous-Secrétaire général, M. Kalomoh, de son rapport détaillé sur la mission d'évaluation interdisciplinaire dans la sous-région de l'Afrique centrale afin d'étudier les moyens d'y appliquer une approche globale et intégrée aux questions de la paix, de la sécurité et du développement. Comme vous le savez, nous soutenons depuis longtemps, y compris financièrement, des projets en faveur de la paix et du développement en Afrique centrale, aussi bien bilatéraux que multilatéraux. Nous nous félicitons de ce que les processus de paix dans plusieurs États d'Afrique centrale, particulièrement en République démocratique du Congo, en Angola et au Burundi, aient enregistré de sensibles progrès au cours des dernières années. Les avancées dans ces processus de paix ouvriront de meilleures possibilités d'ancrage de la stabilité, et du progrès économique, en Afrique centrale.

notons aussi avec satisfaction les changements économiques significatifs qui ont eu lieu dans certains États d'Afrique centrale. Par exemple, l'oléoduc du Tchad au Cameroun ainsi que l'exploration et la production pétrolières en Guinée équatoriale et à Sao Tome-et-Principe devraient offrir à l'Afrique centrale de nouvelles possibilités de progrès économique. Toutefois, pour profiter de ces possibilités, ces pays doivent, comme tous les autres Etats d'Afrique centrale, faire des efforts concertés pour investir dans leur infrastructure et dans la santé, l'éducation et le bien-être de leurs populations. Les gouvernements doivent veiller à la protection des droits de l'homme et à l'affectation transparente et judicieuse de fonds publics à des programmes nationaux de développement, à la fois ciblés et complets.

Nous souhaitons recommander que la décision sur la nomination d'un Envoyé spécial ait lieu après que la conférence sur la région des Grands Lacs aura publié ses résultats et formulé ses recommandations. De nombreux pays d'Afrique centrale participeront à la conférence sur la région des Grands Lacs, et le partenariat ONU-Union africaine pour la conférence s'est déjà engagé à encourager et coordonner les activités de diverses organisations régionales et sousrégionales africaines. Par conséquent la conférence, qui a pour objectifs annoncés de promouvoir une paix durable, la stabilité politique, le développement économique et l'intégration régionale, pourrait incorporer de nombreux éléments essentiels du rapport de la mission d'évaluation interdisciplinaire, et pourrait même apporter des recommandations sur l'intégration en Afrique centrale et les moyens de renforcer ses organisations régionales.

Nous craignons en outre que l'ajout d'un niveau bureaucratique supplémentaire aux structures de l'ONU déjà présentes en Afrique centrale ne garantisse pas nécessairement une meilleure coordination entre les organismes des Nations Unies déjà présents dans la région, et risque même de créer des confusions quant aux responsabilités des Nations Unies déjà en poste. Il serait sans doute plus rentable que les bureaux, missions et agences déjà présents dans la région soient amenés à collaborer plus efficacement ensemble.

M. Maquieira (Chili) (parle en espagnol): Nous remercions la mission d'évaluation interdisciplinaire envoyée dans la sous-région de l'Afrique centrale de son rapport, ainsi que son chef, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Kalomoh, dont nous apprécions également le compte rendu.

En bref, à la lumière du rapport que nous avons étudié, il nous semble tout à fait pertinent d'adopter des solutions globales tenant compte de la dimension régionale, surtout dans des zones qui ont été si visiblement affectées par des problèmes semblables et transfrontaliers. Le trafic d'armes de petit calibre, la prolifération de mercenaires qui franchissent les frontières prêts à se vendre au plus offrant, l'exploitation illégale des ressources naturelles, la violation systématique des droits de l'homme, le VIH/sida et la pauvreté généralisée, sont des problèmes qu'aucun pays ne peut résoudre sans l'aide de ses voisins ni, à plus forte raison, sans la coopération de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi nous jugeons tout à fait raisonnable de proposer l'instauration d'une présence plus active de l'ONU, visant à soutenir l'application de mesures sous-régionales pour résoudre les problèmes communs, y compris la promotion de la bonne gouvernance, la lutte contre les flux illégaux d'armes, de drogue et de miliciens, et les programmes conjoints et coordonnés de désarmement, démobilisation et réintégration. Comme nous le savons, ces idées font aussi l'objet de discussions dans le cadre d'autres conflits africains.

Parmi les recommandations de la mission d'évaluation, nous souhaitons souligner celles qui concernent la nécessité de mettre en place des mécanismes de compensation pour les victimes de violations des droits de l'homme, prévoyant des indemnisations et réparations, dans le cadre des efforts destinés à promouvoir la réconciliation après le conflit, un sujet auquel le Chili attache une importance fondamentale. En raison de notre histoire récente nous savons à quel point il est important, dans un processus de rétablissement démocratique de la stabilité et de la paix, d'éviter l'impunité et de répondre à la douleur des victimes de violations des droits de l'homme.

Les recommandations sur la gouvernance formulées par la mission interdisciplinaire nous semblent importantes. Le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social doivent par conséquent coordonner leur action afin d'aborder de façon

cohérente les aspects intégrés et multidimensionnels des problèmes auxquels la région est confrontée. Dans ce domaine, certains progrès ont été réalisés, mais nous n'avons pas encore trouvé de formule pour faciliter le travail conjoint des deux organes.

Dans le même temps, la préoccupation exprimée par le Secrétaire général à propos d'une prolifération de bureaux de l'ONU dans la région nous semble justifiée. Comme l'ont dit plusieurs délégations au cours du récent débat sur la conférence internationale sur la région des Grands Lacs, il est nécessaire de fixer des objectifs concrets et réalisables, assortis de délais clairs, et surtout d'éviter tout double emploi dans les fonctions.

M. Pujalte (Mexique) (parle en espagnol): Tout d'abord, je suis reconnaissant qu'une séance sur la région de l'Afrique centrale ait été incluse dans notre programme de travail. Nous sommes aussi reconnaissants au Sous-Secrétaire général, M. Kalomoh, pour son travail à la tête de la mission d'évaluation dans cette région et pour la rédaction du rapport qui nous occupe aujourd'hui.

Comme le signale le rapport, les problèmes auxquels la région est confrontée ne sont pas faciles à résoudre. Ces problèmes persistants se rencontrent dans diverses parties du monde, pas seulement en Afrique. Le plus grave et le plus difficile, par les répercussions qu'il engendre dans tous les domaines, est celui de la pauvreté extrême. Le second est celui de la prolifération et du trafic illicite d'armes légères et de petit calibre, d'explosifs et de munitions. C'est là un problème extrêmement sensible, en raison des conséquences qu'il entraîne sur les droits de l'homme, surtout parmi les populations qui nécessitent une protection particulière, comme les femmes et les enfants. Et le troisième problème est la conséquence de tous les conflits, à savoir les flux massifs de réfugiés.

Des pays comme le vôtre, Monsieur le Président, l'Angola, ainsi que le Burundi, la République centrafricaine, le Tchad, la République démocratique du Congo et le Rwanda déploient déjà des efforts pour consolider leur stabilité interne. Pour cela, ils doivent améliorer leur situation économique et créer les institutions qui renforceront leurs gouvernements.

À notre avis, dans sa recherche de solutions qui dépassent les limites régionales et soient plus générales, le Conseil doit tenir compte des recommandations du rapport visant à concevoir et

mettre en place une approche globale au règlement des conflits en Afrique centrale, qui comprenne les aspects liés aux conflits ethniques, aux flux de personnes déplacées et de réfugiés, à l'exploitation illégale des ressources naturelles, aux trafics d'armes légères et de petit calibre et à l'utilisation des enfants comme combattants.

Il faut renforcer les capacités nationales des pays de la région en vue de promouvoir la bonne gouvernance, y compris le renforcement des systèmes de justice et l'établissement politique en matière de droits de l'homme. Les activités d'appui que peuvent fournir les Nations Unies ont besoin de compter sur la participation et la coopération des Gouvernements africains, des organisations régionales et de la communauté internationale en général afin de continuer à définir les priorités et les mesures à prendre dans la région pour pouvoir ensuite créer, optimiser et coordonner des stratégies et des programmes efficaces permettant de surmonter les difficultés majeures que connaît la région, et de contribuer à développement.

Le Conseil de sécurité a déjà commencé à intégrer des mesures pour renforcer la capacité institutionnelle des États dans le cadre des mandats des opérations de maintien de la paix. Il faut poursuivre cette tendance et la renforcer. La collaboration directe d'autres organismes régionaux et d'autres organes compétents est également nécessaire.

Une région comme l'Afrique centrale où plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et où le nombre de personnes déplacées atteint quasiment trois millions de personnes exige des mesures urgentes pour éviter que la crise humanitaire déjà présente dans la région ne continue de s'aggraver. De même, il faut tirer profit des avantages qu'apporte la richesse des ressources dont dispose cette région.

La communauté internationale a pris l'engagement de soutenir les pays de cette région dont le développement économique, politique et social dépend non seulement de la volonté des Gouvernements concernés mais également des activités coordonnées des organisations internationales, régionales et sous-régionales.

Ce n'est que par l'effort conjoint et coordonné d'une association stratégique pour le développement assorti d'une forte volonté politique que l'on pourra triompher des problèmes qui ont jusqu'à présent tant frappé de nombreux pays africains. Le Conseil de sécurité devra continuer de suivre de près les mesures visant à favoriser la consolidation de la paix, et d'apporter son soutien à cet effort.

Le Président (parle en anglais) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Représentant de l'Angola.

Je voudrais remercier le Secrétariat du rapport très complet, établi à la suite de la mission d'évaluation effectuée dans la région, qui nous donne une idée claire des problèmes et une indication des solutions possibles à ces problèmes.

Je voudrais tout particulièrement féliciter M. Kalomoh et les membres de la mission des efforts qu'ils ont déployés et de la qualité des informations qu'ils ont fournies sur la région.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter le Cameroun et l'Ambassadeur Belinga-Eboutou sous la présidence duquel le Conseil de sécurité a adopté la déclaration présidentielle du 31 octobre 2002 demandant une mission dans la région.

Je voudrais remercier par anticipation le Représentant permanent de la République du Congo pour la déclaration qu'il va prononcer au nom de tous les membres de la Communauté économique des États d'Afrique centrale. Ma délégation souscrit pleinement à cette déclaration et la soutient.

En outre, ma délégation voudrait émettre un avis sur le troisième paragraphe du résumé du rapport qui s'énonce comme suit :

« La visite a permis à la mission de constater un paradoxe frappant : l'Afrique centrale est potentiellement l'une des sous-régions les plus riches d'Afrique, mais c'est aussi celle qui a le plus grand nombre d'États se situant aux niveaux les plus bas de pratiquement tous les indices du développement humain. » (S/2003/1077, p. 3).

Le rapport fait référence également à un ensemble de problèmes qui touchent la région tels que la prolifération des armes légères, le manque d'infrastructures et d'autres problèmes. Il est vrai que, pour remédier à cette situation, une approche globale, intégrée et résolue à l'ensemble des problèmes que connaît la région est nécessaire, comme indiqué à juste titre dans la conclusion du rapport du Secrétariat. Cela

n'est possible que si les problèmes sont considérés dans un cadre solidement ancré et intégré. Il faut mettre fin à la dispersion qui caractérise actuellement les institutions desservant la région centrafricaine de manière à ce qu'elles soient plus efficaces et davantage axées sur les résultats.

L'Afrique centrale, potentiellement l'une des régions les plus riches du continent, dispose des moyens lui permettant de surmonter ses problèmes à condition que la nouvelle tendance à la paix et à la stabilité soit maintenue et que l'on poursuive une approche intégrée et globale face aux problèmes qui accablent actuellement la région. Un effort plus concerté des pays d'Afrique centrale est nécessaire, effort selon lequel la prise en charge de la situation par les États africains doit être complétée par un appui mieux coordonné de la communauté internationale.

Ma délégation espère que cette séance du Conseil de sécurité sera considérée comme une contribution de l'Angola à cet objectif commun qui est de promouvoir la paix, la sécurité et le développement en Afrique centrale et partout dans le monde.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Afin d'utiliser au mieux notre temps, je n'inviterai pas les orateurs à s'asseoir à la table du Conseil. Lorsqu'un intervenant prendra la parole, le préposé à la salle de conférence accompagnera à la table du Conseil l'orateur suivant inscrit sur la liste.

Je donne maintenant la parole au Représentant de l'Italie.

M. Mantovani (Italie) (parle en anglais): J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays candidats – Chypre, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie; les pays associés la Bulgarie, la Roumanie et la Turquie; et les pays de l'Association européenne de libre-échange l'Islande et la Norvège membres de l'Espace économique européen s'associent à cette déclaration.

Permettez-moi une fois de plus, Monsieur le Président, de vous féliciter de la ferme direction à la présidence du Conseil de sécurité dont l'Angola a fait preuve pendant le mois de novembre 2003, notamment en ce qui concerne les questions africaines. Je remercie également le Sous-Secrétaire général, M. Kalomoh du rapport bien structuré de la mission d'évaluation

pluridisciplinaire menée dans la sous-région centrafricaine, qu'il a dirigée en juin 2003.

Comme indiqué à juste titre dans le rapport, l'Afrique centrale est potentiellement l'une des sousrégions les plus riches d'Afrique mais elle comble également le plus grand nombre d'États se situant aux niveaux les plus bas de presque tous les indices de développement humain. En outre, sept des 11 pays où s'est rendue la mission des Nations Unies sont soit en conflit soit en situation d'après conflits et la sousrégion de façon générale continue de souffrir de la prolifération d'armes légères et de groupes armés, de niveaux élevés de chômage chez les jeunes, situation qui peut aisément les pousser à se livrer au banditisme ou à s'enrôler dans des groupes de mercenaires armés, d'infrastructures sous-développées, d'un grand nombre de personnes déplacées et de réfugiés, d'un médiocre bilan en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, et de la pandémie du VIH/sida.

Comme souligné lors du débat public ayant eu lieu la semaine dernière sur les Grands lacs, l'Union européenne estime que les problèmes fondamentaux qui touchent la sous-région centrafricaine ne peuvent être considérés que par le biais d'une approche régionale intégrée considérant les questions principales intersectorielles. Cette approche exige une coopération et une intégration sous-régionales plus efficaces qui doivent être encouragées en renforçant les mécanismes mis en place par la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), le Conseil pour la paix et la sécurité en Afrique centrale, le mécanisme d'alerte pour l'Afrique centrale et la multinationale centrafricaine. Nous sommes tout à fait conscients de l'importance que l'Afrique exerce son contrôle sur ce processus. La cohérence et la coordination entre la CEEAS, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les politiques et mécanismes de l'Union africaine ainsi qu'avec les autres organisations sous-régionales pertinentes dans la région sont également de la plus grande importance.

Ne nous limitant pas à garantir un contrôle régional dans le cadre du processus de stabilisation et de croissance économique en Afrique centrale, nous devons continuer de mobiliser l'appui international. Si les gouvernements de la région ont la responsabilité principale de consolider la paix et de veiller au développement, la communauté internationale a le

devoir de les aider à tous les niveaux. L'Union européenne est prête à assumer cette tâche.

L'Union européenne note avec satisfaction l'évolution positive récemment intervenue dans les principales zones de crise de la sous-région, notamment dans les pays des Grands Lacs, comme cela a été souligné il y a quelques jours lors de la séance publique. En outre, le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel à Sao Tomé-et-Principe après la tentative de coup d'État de juillet 2003 et l'amélioration partielle de la situation en République centrafricaine témoignent du rôle fondamental que jouent les organisations régionales et de la détermination croissante des dirigeants africains d'encourager la gouvernance démocratique et la primauté du droit.

L'Union européenne entend s'employer sans réserve à continuer d'appuyer le processus de paix et de stabilisation en Afrique centrale. Le Conseil sait bien que l'opération Artémis a réussi à stabiliser la situation sécuritaire, à améliorer la humanitaire et à protéger la population civile à Bunia, République démocratique du Congo. déploiement rapide de la Force multinationale européenne, la première de l'histoire au-delà des frontières européennes, il faut le rappeler, a mis fin à une dégradation continue et dangereuse sur le plan de la sécurité et a contribué à relancer le processus de paix dans ce pays. Cette opération militaire dirigée par l'Union européenne est une nouvelle preuve tangible de la volonté de l'Union européenne de contribuer à la stabilité et à la sécurité dans la sous-région centrafricaine et sur le continent africain dans l'ensemble.

Le rapport souligne par ailleurs que dans la seule région des Grands Lacs, plus d'un million d'armes légères illégales sont en circulation et que le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants procèdent fort lentement. Nous estimons qu'en l'absence d'une solution régionale d'ensemble à ces problèmes, tout effort de paix et de stabilisation échouera inévitablement à long terme. L'Union européenne se félicite à cet égard de toutes les initiatives nationales, sous-régionales et internationales visant à renforcer les capacités des pays centrafricains, en particulier celle visant à convoquer une conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

En raison du lien étroit entre la pauvreté et le conflit, la communauté internationale doit aider les pays d'Afrique centrale à s'engager sur la voie d'un développement durable, éliminant ainsi les sources économiques de l'instabilité politique, des troubles civils et des conflits. Nous pouvons nous attaquer au chômage, à une lourde dette extérieure et à une mauvaise infrastructure dans les pays d'Afrique centrale grâce à une bonne gouvernance et à une aide internationale.

L'Union européenne est prête à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et la CEEAC aux fins d'instaurer la paix et d'assurer la stabilisation et le développement économique de la sous-région de l'Afrique centrale. Nous convenons entièrement avec le rapport qu'une approche globale et intégrée est nécessaire, et nous réaffirmons notre ferme appui au Secrétaire général qui a manifesté son engagement à cet égard.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie. Je donne à présent la parole au représentant de la République du Congo.

M. Ikouebe (Congo): J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil au nom des 11 pays suivants, qui sont membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Il s'agit de l'Angola, du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale, de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, de Sao Tomé-et-Principe et du Tchad. Tout à l'heure, le Représentant permanent du Cameroun a bien voulu annoncer qu'il s'associait à la déclaration que je fais en ce moment. Je voudrais de mon côté dire que c'est plutôt moi qui suis heureux de m'associer à la brillante intervention qu'il a faite non seulement au nom du Cameroun, mais au nom de notre sous-région.

Monsieur le Président, vous me permettrez d'abord de vous dire toute notre fierté de vous voir présider le Conseil en ce mois de novembre au cours duquel d'importants débats sont consacrés à la sous-région de l'Afrique centrale, notre sous-région. Jeudi dernier, c'était la séance publique consacrée aux préparatifs de la conférence internationale sur les Grands Lacs. Aujourd'hui, nous avons ce débat fort attendu sur l'examen du rapport intérimaire de la mission interdisciplinaire de l'ONU en Afrique centrale, dépêchée en juin dernier.

Nous savons gré au Conseil de l'intérêt constant qu'il porte à notre sous-région. L'on se rappellera que c'est en effet à la suite du débat du Conseil, du 22 octobre 2002, sur la coopération entre l'Afrique centrale et l'ONU que la décision a été prise de dépêcher dans la sous-région une mission d'évaluation. L'objectif poursuivi était et demeure l'adoption d'une approche globale, intégrée, résolue et concertée des problèmes de paix, de sécurité et de développement en Afrique centrale, comme le rappelle pertinemment le Secrétaire général dans sa lettre du 10 novembre 2003. C'est le lieu pour nous de remercier le Secrétaire général d'avoir bien voulu dépêcher cette mission et de nous présenter aujourd'hui le rapport que nos gouvernements attendaient avec beaucoup d'intérêt depuis des mois.

Nous voulons également féliciter les membres de la mission, et particulièrement M. Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, pour la qualité du travail fourni, qui prend en compte très largement les préoccupations exprimées par nos gouvernements. Nous voulons l'assurer de notre constante volonté de poursuivre avec son équipe le dialogue devant aboutir à la mise en place d'un véritable partenariat renforcé entre notre sous-région et le système des Nations Unies.

Le niveau des entretiens qu'ont eus les membres de la délégation de l'ONU dans chacun de nos pays visités, la qualité des échanges qu'ils ont eus à cette occasion traduisent, à l'évidence, l'intérêt des dirigeants de notre sous-région pour le renforcement de la coopération avec l'ONU, surtout à l'heure où de solides perspectives de sorties de crise se dessinent dans la plupart des pays frappés par des conflits armés.

Le message que nos dirigeants ont voulu faire passer, c'est celui d'une Afrique centrale qui veut sortir du cycle infernal de la violence et de la pauvreté pour s'engager résolument sur la voie du règlement des conflits, de la consolidation de la paix et de la reconstruction. Mais nos pays ont aussi conscience que malgré la volonté de leurs dirigeants, les évolutions positives en cours resteraient fragiles si elles ne bénéficiaient pas d'appui substantiel de la communauté internationale, et particulièrement de l'ONU.

Le Secrétaire général a eu l'occasion tout récemment de se féliciter de l'évolution satisfaisante de la situation dans la sous-région. Nous pouvons confirmer cette tendance en citant les faits suivants intervenus depuis le passage de la mission, faits qui traduisent une réelle volonté d'aller de l'avant dans le règlement des conflits et le renforcement de l'intégration sous-régionale. Il s'agit notamment du règlement pacifique de la crise politique à Sao Toméet-Principe; de l'organisation du dialogue national en République centrafricaine, de la mise en place des institutions de la transition en République démocratique du Congo; de l'adoption à New York, le 25 septembre dernier, de la Déclaration de principe sur les relations de bon voisinage et de coopération entre la République démocratique du Congo, le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda; du récent accord intervenu au Burundi entre le Gouvernement et les Forces pour la défense de la démocratie, qui a abouti dimanche dernier, hier, à la formation d'un nouveau gouvernement inclusif; de l'entrée en vigueur du Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité en Afrique centrale, de l'organisation à Libreville en 2003 de l'exercice militaire de maintien de la paix dit « Biyongo 2003 », de la réunion à Brazzaville à la fin du mois d'octobre 2003 des chefs d'état-major des armées de la sous-région en vue de la création d'une brigade sous-régionale de maintien de la paix.

Ces exemples indiquent clairement que la sousrégion ne considère pas la situation de guerre et de déstabilisation comme une fatalité et qu'elle est bien déterminée à faire face à ses responsabilités, car les défis demeurent immenses – et le rapport souligne clairement - notamment en matière de maintien et de consolidation de la paix. Il s'agit essentiellement du renforcement des capacités sous-régionales, du soutien aux initiatives sous-régionales, de la mise en oeuvre des programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), de la promotion de la réconciliation nationale, de la protection des droits de l'homme, de la réinstallation des réfugiés et personnes déplacées, et du contrôle de la circulation illicite des armes légères dans la sous-région. Pour l'ensemble de ces problèmes, la question lancinante demeure, celle du financement, et j'y reviendrai tout à l'heure.

Un autre volet de ces défis concerne la reconstruction et le développement durable, notamment dans les aspects de la mise en place des programmes postconflit prévoyant le passage de l'assistance humanitaire d'urgence à une politique de développement structurel, la bonne gouvernance, la réduction de la pauvreté, la lutte contre le VIH/sida et le paludisme, la réhabilitation des écosystèmes

dévastés par les guerres, le renforcement des mécanismes d'intégration communautaire, etc. Ici également, il y a lieu de mettre l'accent sur la mobilisation des ressources extérieures.

C'est au regard de ces défis et de bien d'autres que nous ressentons l'impérieuse nécessité d'une approche sous-régionale et coordonnée. Il nous faut parvenir à harmoniser nos actions et nos initiatives, à mobiliser autour d'une vision cohérente tous les acteurs clefs des processus en cours, à savoir les gouvernements, les parlements, les organisations non gouvernementales, la société civile, les organisations d'intégration sous-régionale, les milieux d'affaires et autres, pour nous adresser en tant qu'entité unie à nos partenaires extérieurs. Dans ce contexte, nous avons besoin d'avoir en face de nous des interlocuteurs des Nations Unies qui considèrent nos problèmes sous une approche prenant en compte cette identité que nous voulons nous forger.

Dans ce contexte, un intérêt particulier devrait être accordé à des programmes à dimension multinationale, à l'instar de celui coordonné par la Banque mondiale pour le financement des opérations de DDR dans certains pays.

Le nouveau partenariat avec les Nations Unies, que nous appelons de nos voeux, obéit à cette préoccupation. C'est en considération de cet objectif que nous faisons les observations suivantes, qui sont loin d'être exhaustives, vu l'ampleur et la complexité des problèmes dont il est débattu.

D'abord, nous réaffirmons notre détermination à renforcer l'intégration sous-régionale en revitalisant la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), qui est appelée à jouer un rôle de premier plan pour coordonner l'ensemble des activités qu'elle partage aujourd'hui avec certaines autres institutions, telles que la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Du reste, cette situation, qui n'est pas propre à l'Afrique centrale, est appelée à évoluer au fur et à mesure que la sous-région atteindra un degré d'intégration avancé qui fera disparaître toute structure ayant perdu sa raison d'être. Aujourd'hui, la coexistence de ces institutions ne constitue pas un obstacle. Au contraire, elle peut avoir un effet d'accélération pour le processus d'intégration de la CEEAC, qui bénéficie ainsi de l'expérience des institutions ayant fait leurs preuves.

J'entre ici, chacun l'aura compris, dans le débat sur l'existence d'institutions concurrentes en Afrique centrale. Il ne s'agit nullement de cela, nous sommes en face d'un processus historique. La CEEAC qui regroupe les 11 pays membres n'a que 20 ans; la CEMAC a derrière elle une histoire de 40 ans. Elle obéit à une forme de solidarité historique et elle est appelée à évoluer.

Je prendrai des exemples précis qui permettent de voir quels sont les niveaux d'intervention. Nous sommes en présence avec la CEMAC d'une union douanière, qui n'existe pas encore au sein de la CEEAC. Nous sommes en présence d'une forme d'intégration régionale avec des communautaires, ce qui n'existe pas encore à la CEEAC. Nous avons une monnaie, ce qui est une grande avancée. Nous savons que l'Europe, que nous prenons comme modèle, a attendu de nombreuses années avant d'avoir l'euro. Nous avons donc un groupe de six pays doté de sa monnaie commune, un acquis dont pourrait s'inspirer la CEEAC. Et nous avons, en matière de libre circulation des personnes et des biens, un projet d'adoption du passeport unique, qui sera bientôt mis en circulation. Autant d'avancées dont la CEEAC pourra s'inspirer pour assurer son évolution.

Face à ces interrogations, à un moment donné, la persistance des conflits, qui a contraint de nombreux pays à se préoccuper d'abord de la gestion quotidienne des crises, a pu laisser l'impression d'un essoufflement de la conscience communautaire, mais nous affirmons aujourd'hui qu'avec la fin des conflits, le projet d'intégration de notre sous-région est appelé à connaître un nouvel essor.

Le second volet concerne la structure qui doit permettre d'avoir un partenaire ayant une présence politique affirmée dans la région. J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le débat sur cette question et je voudrais rappeler ce qui suit. Les Représentants spéciaux du Secrétaire général, les bureaux et agences des Nations Unies dans nos pays jouent un rôle essentiel. Mais, conformément à la vision d'une approche globale, intégrée et résolue des problèmes de la sous-région, telle que définie par le Conseil, une structure une formule de coordination, ou d'harmonisation et de cohérence s'impose. C'est pourquoi il importe de rappeler que c'est au regard de cette préoccupation, qu'à l'occasion du passage de la mission d'évaluation en Afrique centrale, une demande

a été formulée par nos chefs d'État en vue de la création d'un bureau sous-régional des Nations Unies en Afrique centrale, qui constituerait une sorte de présence politique, et non pas un bureau de plus. Le Représentant permanent du Cameroun a bien souligné ce volet.

Cette demande faite en direction de la mission d'évaluation a été renouvelée tout récemment à Malabo, le mois dernier, lorsque les ministres des 11 pays membres de la CEEAC se sont retrouvés à l'occasion de la vingtième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique Centrale.

Voilà où se situe le débat dans la région à ce stade. C'est un débat sur la cohérence et l'approche intégrée. Nous ne cherchons pas une nouvelle bureaucratie, nous voulons une formule qui prenne en compte notre vision commune de nos problèmes.

En troisième point, nous prenons note avec beaucoup d'intérêt des suggestions faites par le Secrétaire général dans sa lettre d'introduction, tout en nous interrogeant sur la finalité d'une nouvelle étude sur les causes des conflits en Afrique. Sur ce point également, le Représentant permanent du Cameroun a été très éloquent. Nous avons suffisamment d'études sur la question, et nous nous interrogeons sur l'opportunité d'abord, puis sur la finalité d'une telle étude. Qu'importe, nous accueillons positivement la volonté de renforcer la cohérence et l'efficacité des programmes des Nations Unies en Afrique centrale. Nous demeurons donc disposés à continuer de travailler avec le Secrétaire général pour examiner les moyens de renforcer l'indispensable partenariat entre l'ONU et notre sous-région.

L'Afrique centrale est d'avis avec le Secrétaire général qu'il faut passer d'une culture de réaction à une culture de prévention en matière de paix et de sécurité. L'Afrique centrale considère également qu'il importe de développer une logique d'accompagnement des processus de consolidation de la paix et de stabilisation.

Je voudrais à cet égard souligner deux aspects et prendre deux exemples. Il s'agit des problèmes de financement, et notamment de mobilisation des ressources extérieures. Nombreuses sont les déclarations faites et les conférences tenues, mais dans la réalité, nous pouvons dire qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. Deux exemples peuvent être cités à ce titre. Il s'agit d'abord des appels globaux interinstitutions en faveur de certains de nos pays, comme l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine ou la République démocratique du Congo. Nous avons enregistré des annonces de contribution et de financement, mais au moment de passer aux actes, nous constatons qu'il y a souvent des lenteurs qui peuvent être préjudiciables à la mise en oeuvre des mesures qui sont adoptées. Nous avons également d'autres opérations ponctuelles de maintien de la paix, comme on l'a vu au cours de l'année concernant la République centrafricaine. La CEMAC s'est employée à créer un groupe spécial, présidé par le chef d'État gabonais.

Un contingent comprenant des militaires de différents pays a été dépêché sur place, mais il a été confronté à l'éternel problème de logistique. Naturellement, nos chefs d'État se sont tournés vers les Nations-Unies, et il y a quelques mois, une délégation envoyée par le chef d'État gabonais a été reçue ici, délégation forte de plusieurs membres, notamment le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de la défense, qui sont venus plaider la cause en disant « Nous avons un contingent, nous voulons sa prise en charge par les Nations Unies, nous n'avons pas suffisamment de moyens ».

Il leur a été répondu que la nature de cette intervention, en l'absence d'une résolution du Conseil de sécurité, ne permettait pas aux Nations Unies de faire face à une telle démarche. Le Conseil comprendra tout de suite que nos dirigeants s'interrogent. On leur a dit que le maintien de la paix et de la sécurité internationales relèvent d'abord du Conseil de sécurité et des Nations Unies et que lorsqu'ils s'organisent ainsi, ils sont en droit de venir rendre compte à l'ONU et d'en attendre les réponses appropriées. Lorsque celles-ci ne viennent pas dans le sens qu'ils souhaitaient, on peut s'interroger sur la volonté réelle de la communauté internationale de les accompagner dans leur effort.

Cela pour prouver que dans nos pays, on ne reste pas toujours les mains croisées face aux crises. Et, j'irai plus loin, s'agissant de la République centrafricaine et d'autres pays, on ne s'arrête pas à l'envoi des contingents. Mais lorsqu'on constate que, parmi les causes de déstabilisation d'un pays, il y a des problèmes comme celui de l'accumulation des arriérés de salaire, nos chefs d'État s'organisent pour se lancer dans une sorte de collecte de cotisations pour éponger

une partie des dettes dues à des fonctionnaires dans un État menacé, cela pour apaiser le climat social.

C'est dire la volonté d'intervention réelle qui existe. Malheureusement, elle peut être limitée par l'absence de moyens. Et que dire aujourd'hui? Nous avons pris bonne note du rapport et de ses recommandations, et nous disons que le moment est donc venu d'agir. C'est-à-dire de traiter correctement et sans trop de retard l'ensemble des problèmes soulevés par la mission d'évaluation. Nous le ferons, nous-mêmes, dans l'esprit de l'approche formulée par le Conseil. Nous le ferons avec détermination, pour rendre irréversibles les évolutions positives que nous constatons tous, et éviter tout retour en arrière ou toute remise en cause.

L'Afrique centrale est consciente qu'elle ne peut gagner ce pari qu'en renforçant ses propres capacités. Nous nous y engageons. Cela passe par un engagement plus ferme dans la revitalisation de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) qui couvre les domaines de paix, de sécurité, de développement économique et humain. C'est pour préserver cette volonté d'unité, c'est pour nous conformer à cette approche intégrée, globale et résolue, que notre sous-région a toujours souhaité que tous ses membres soient parties prenantes à la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs et, nous ajouterons, en Afrique centrale.

À cet égard, les États membres de la CEEAC saluent la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 20 novembre 2003 et se félicitent de l'approche inclusive adoptée par le Conseil sur une question qui constitue une illustration éloquente de la manière dont nous voulons désormais traiter les problèmes de notre sous-région.

M. Atoki (République démocratique du Congo): Monsieur le Président, au moment où votre présidence du Conseil de sécurité s'achève, permettez-moi de m'acquitter d'un agréable devoir, celui de vous féliciter pour le savoir-faire et la compétence avec lesquels vous vous êtes acquitté de votre lourde tâche, et de vous savoir gré d'avoir inscrit l'Afrique centrale, notre sous-région, parmi les plus hautes préoccupations de votre mandat, soulignant ainsi le vif intérêt porté par le Conseil à une aire géographique, potentiellement l'une des plus riches au monde, mais secouée depuis plus d'une décennie par des situations d'instabilité, de

rupture de paix et de sécurité internationales. Je vous remercie donc d'avoir permis cette séance publique du Conseil consacrée au débat sur le rapport intérimaire de la mission d'évaluation interdisciplinaire des Nations Unies dans la sous-région de l'Afrique centrale.

Mais avant de poursuivre mon propos, souffrez que je puisse présenter mes condoléances les plus attristées à mon collègue et frère de la République centrafricaine à l'occasion du décès du Président David Dacko, mort survenue la semaine passée à Yaoundé, au Cameroun. L'image la plus fraîche que nous conservons du Président Dacko est cette accolade avec l'actuel Premier Ministre Abel Goumba. Ce fut l'un des moments les plus forts de la Conférence nationale centrafricaine, qui symbolise par excellence cette volonté de paix et de réconciliation à laquelle nos peuples, d'ouest en est de notre sous-région, aspirent de tous leurs voeux. Nous sommes infiniment reconnaissants au Président Bozize d'avoir décrété le deuil national et au Gouvernement camerounais d'avoir autorisé le rapatriement de la dépouille mortelle de l'illustre disparu.

Je voudrais ensuite saluer le Sous-Secrétaire général Kalomoh, ainsi que l'ensemble de son équipe, que j'ai eu à accueillir personnellement lors de leur étape kinoise, et leur exprimer toute ma satisfaction pour le travail abattu et rendu. Je lui sais gré de l'exposé détaillé qu'il a fait ce matin en introduction de la question à l'examen.

Je voudrais enfin m'associer pleinement à la déclaration faite par mon aîné, le distingué représentant de la République du Congo, au nom des tous les onze pays de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), lequel avec la clarté et l'éloquence qui sont siennes, a fidèlement exposé la position de notre communauté, ce qui facilite grandement ma tâche en me permettant de circonscrire mon intervention sur quelques points que j'estime essentiels pour mon pays, la République démocratique du Congo.

S'agissant de la paix et la sécurité, la République démocratique du Congo, avec l'aide du Conseil, celle de l'ONU dans son ensemble et de la communauté internationale, est fermement engagée, de façon irréversible, dans une transition pacifique, non conflictuelle, dont l'objectif principal et ultime est

l'organisation des élections libres, transparentes et démocratiques.

Avec l'assistance du Conseil, il sera possible de réaliser la réunification et la pacification du pays, la sauvegarde de l'intégrité territoriale et la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, lesquelles doivent être accompagnées par des actions de réhabilitation des infrastructures sociales et économiques, ainsi que par la reprise de la libre circulation des personnes et des biens ainsi que le rétablissement des principales voies de communication.

La poursuite et l'accélération du processus de formation d'une armée nationale restructurée et intégrée par paliers, suivant un calendrier ad hoc précis, est de la plus haute importance. La nouvelle armée devant se déployer au plus tôt, mon gouvernement apprécie à sa juste valeur l'assistance bilatérale et internationale qui est déjà fournie en ce sens. Le programme de désarmement, démobilisation, réinstallation, rapatriement et réinsertion (DDRRR), avec l'aide de la communauté internationale, devrait s'accélérer.

Depuis le 17 novembre, sans appui international, les Forces armées congolaises ont entrepris de procéder à la démobilisation et au désarmement volontaires de plus d'un millier d'ex-combattants, essentiellement de nationalité rwandaise. À l'issue de cette opération qui a lieu actuellement à la base de Kitona, les excombattants seront rapatriés dans leurs pays d'origine. Mon gouvernement en appelle aux gouvernements d'origine de ces ex-combattants pour qu'ils mettent en oeuvre au plus tôt des mesures pouvant faciliter le rapatriement, la réintégration et la réinsertion de ceuxci dans leurs milieux naturels.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo n'épargnera aucun effort pour s'assurer que tout étranger en armes quitte le territoire national. Le Gouvernement n'aura de cesse de rappeler à la communauté internationale les responsabilités qui sont les siennes en matière de programmes DDRR, notamment dans le cadre du Programme multinational de démobilisation et de réinsertion pour la région des Grands Lacs, sous la coordination de la Banque mondiale.

La circulation des armes est une autre préoccupation. La République démocratique du Congo espère que le Conseil de sécurité se décidera à créer, dans les meilleurs délais, le mécanisme sur l'embargo, conformément aux dispositions pertinentes de sa résolution 1493 (2003).

Par ailleurs, dans son rapport, le Sous-Secrétaire général note que plusieurs de ses interlocuteurs étaient persuadés que le rétablissement d'une stabilité durable en République démocratique du Congo était une condition sine qua non à la stabilité durable et dans l'ensemble de la sous-région. Ils avaient à cet effet, demandé à participer à part entière à la conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs et de l'Afrique centrale.

La République démocratique du Congo partage entièrement ce point de vue. Elle considère la tenue de ce forum comme une opportunité historique à saisir pour relancer l'intégration sous-régionale, facteur de paix et de développement socioéconomique de nos populations.

À l'instar de la délégation française, République démocratique du Congo estime que la pleine ouverture aux voisins occidentaux, pour ne pas dire à tous les pays limitrophes de la République démocratique du Congo, est une des conditions de réussite de ladite Conférence. Nous souscrivons pleinement à la proposition faite jeudi dernier par la délégation de la Fédération de Russie, concernant la participation du secteur privé tant national qu'international à l'élaboration de schémas concrets de développement ainsi qu'à la réflexion sur la nature licite de l'exploitation future des ressources naturelles de notre sous-région.

En ce qui concerne la pauvreté et les questions humanitaires, comme le souligne pertinemment le Sous-Secrétaire général, si la confiance n'est pas établie entre les dirigeants de la sous-région, l'intégration économique nécessaire à une croissance durable, elle-même vitale pour l'élimination de la pauvreté, ne pourra être réalisée. L'Organisation des Nations Unies a un rôle primordial à jouer dans le rétablissement de ces relations de confiance, car les plaies béantes de plusieurs années d'instabilité sont loin d'être cicatrisées.

En République démocratique du Congo, la situation humanitaire qui règne dans les zones affectées par l'agression armée est purement et simplement scandaleuse, désastreuse et catastrophique. Le manque d'accès aux populations nécessiteuses et l'insécurité créée par les activités des agresseurs et de leurs

affiliés, seigneurs de guerre hors-la-loi, constituent toujours un obstacle majeur à une action humanitaire d'envergure. La situation ne cesse de se détériorer dans l'est du pays, en particulier dans le district de l'Ituri ainsi que dans les provinces du Nord et Sud-Kivu. Il est impérieux de mettre en oeuvre des mesures courageuses pour assurer l'accès sans entraves à ces zones et faciliter la distribution de l'aide humanitaire dans les localités sinistrées.

Mais au-delà de cela, ce dont a réellement besoin la République démocratique du Congo, comme j'ai eu à le dire lors du lancement des appels globaux interinstitutions du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, c'est d'un plan Marshall humanitaire de l'ONU pour pallier les effets néfastes de cette agression armée, particulièrement meurtrière, qui a ébranlé la stabilité et le développement socioéconomique du pays, entraînant dans son sillage cortège de violence, de destruction des infrastructures et de maladies, dont le VIH/sida, la malaria, la tuberculose et la malnutrition, avec des conséquences graves et indélébiles sur la condition des femmes, des enfants, des personnes âgées et des autres catégories de personnes vulnérables.

Au plan économique, la vision partagée du programme économique et social de la transition est fondée sur l'économie de marché et prévoit la sécurisation de l'investissement privé, le respect des droits sociaux et la garantie de la solidarité nationale ainsi que la sécurité juridique et judiciaire des affaires. Son objectif primordial demeure la stabilisation et la relance économique, qui privilégient deux options fondamentales, à savoir la poursuite du processus de réhabilitation et de reconstruction économiques, d'une part, et la lutte contre la pauvreté, d'autre part, avec le soutien des institutions financières internationales et de la communauté des bailleurs de fonds.

Pour ce qui est de la justice et des questions relatives aux droits de l'homme, à l'heure actuelle, l'important est de mettre fin à l'impunité. Mettre fin à l'impunité, c'est s'attaquer aux causes profondes de la belligérance dans la sous-région. C'est aussi rendre justice aux milliers de Rwandais, toutes ethnies confondues, victimes du génocide rwandais, ainsi qu'aux millions de Congolais victimes de l'agression armée. Mettre fin à l'impunité, c'est, en outre, instituer, avec l'assistance du Conseil de sécurité, soit un tribunal pénal international pour la République démocratique du Congo, soit un tribunal mixte sur le

modèle sierra-léonais, deux dotés des tous compétences nécessaires pour connaître des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité, y compris le viol utilisé comme arme de guerre, et les violations massives des droits de l'homme, quels qu'en soient les auteurs, citoyens congolais ou étrangers, ainsi que pour collaborer étroitement avec les institutions d'appui à la démocratie que sont l'Observatoire national des droits de l'homme, la Commission vérité et réconciliation, et la Commission de l'éthique et de la lutte contre la corruption.

Enfin, mettre fin à l'impunité, c'est introduire des requêtes auprès des instances internationales compétentes afin d'obtenir des indemnisations du fait de l'agression, celle-ci ayant été reconnue par la communauté internationale, notamment par le Conseil de sécurité et par l'Union africaine, et, c'est poursuivre et finaliser le processus de la réforme congolaise de la justice, y compris la justice militaire.

Pour terminer, la République démocratique du Congo, qui sort d'une longue guerre aux multiples implications extérieures, est plus que consciente de l'importance de la coopération régionale et sousrégionale. Le Gouvernement congolais est convaincu de la nécessité de mettre en commun les ressources susceptibles de contribuer à l'intégration économique, et compte mener une politique de dialogue, d'ouverture, d'amitié, de coopération et de bon voisinage. Notre ressource la plus précieuse est la ressource humaine. Ces ressources sont jeunes et de qualité, elles sont tout à fait capables de prendre en mains le destin de la nation. Cet atout constitue un véritable débouché pour le marché interne et externe ainsi qu'un facteur important de dynamisme économique.

Sur le plan géographique, il n'est un secret pour personne que le pays est doté d'un sol, d'un sous-sol, d'une hydrographie, d'une agriculture et d'un environnement potentiellement propices développement intégral de toute la sous-région. Ces potentialités devront être mieux exploitées en vue d'assurer un meilleur avenir à nos populations. C'est la raison pour laquelle, en réponse à la demande expresse de nos chefs d'État, mon gouvernement a déjà indiqué au Secrétaire général qu'il était pleinement disposé à accueillir le Bureau des Nations Unies en Afrique centrale à Kinshasa, étant convaincu que l'ONU devrait désormais avoir une vue prospective des problèmes de l'Afrique centrale et les aborder dans une

optique globale et intégrée. Il est évident que cette offre est sujette à la décision que voudra bien prendre le Secrétaire général à cet effet, ainsi qu'à des concertations préalables entre les pays de l'Afrique centrale.

M. Shalita (Rwanda) (parle en anglais): Comme il s'agit de la première intervention de ma délégation devant le Conseil de sécurité pour le mois en cours, je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil et de l'habileté avec laquelle vous présidez ses travaux. De plus, je vous remercie d'avoir organisé la présente séance ainsi que la précédente ce même mois, consacrées à la région des Grands Lacs.

Nous remercions également le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Kalomoh, d'avoir présenté le rapport intérimaire de la mission d'évaluation interdisciplinaire dans la sous-région de l'Afrique centrale et le félicitons du succès de la mission. Nous pensons que ce rapport couvre dans le détail un champ très large de questions tout en étant axé sur la paix et la sécurité, le développement économique, les affaires humanitaires, les droits de l'homme et le VIH/sida.

Il est véritablement tragique de voir que l'Afrique centrale fait partie des sous-régions les plus pauvres du monde et qu'elle en proie à la pauvreté extrême, à la faim, à la maladie et à l'ignorance, alors que l'ampleur de ses ressources humaines et naturelles pourraient en faire l'une des sous-régions les plus riches du monde. Le Rwanda partage sans réserve l'opinion de la mission selon laquelle, au vu des problèmes intersectoriels et d'autres problèmes qui transcendent les frontières nationales, il est indispensable d'adopter une approche intégrée et globale à l'échelle de la sous-région si l'on veut appuyer les solutions nationales aux nombreux problèmes qui affectent l'Afrique centrale.

Ces derniers mois, des événements majeurs positifs sont survenus dans la région. Mon pays, le Rwanda, en est un bon exemple. En août et septembre derniers, nous organisé des avons présidentielles et législatives dans un climat de liberté et d'équité, mettant ainsi fin aux neuf années de transition et consolidant le programme national de démocratisation lancé en 1998 avec les élections locales. Aujourd'hui. 1'administration démocratisée à tous les niveaux et les autorités locales ont été élues dans le cadre d'un programme de

décentralisation visant à leur conférer un rôle de premier plan dans le processus décisionnel.

Des groupes de notre population qui, comme les femmes, étaient marginalisés depuis des générations dans le processus politique y prennent maintenant une part active. À cet égard, je suis heureux de pouvoir dire que le Rwanda a maintenant le pourcentage le plus élevé d'élues au Parlement national : 48,8 % à l'Assemblée nationale et 30 % au Sénat.

Les élections au Rwanda ont eu lieu après un processus d'élaboration de la constitution, qui a vu pour la première fois de notre histoire l'ensemble de la population participer à la rédaction de ce texte. Un programme progressif et dynamique de réconciliation et d'unité nationale est maintenant en place depuis six ans et a permis de faire des progrès considérables vers la cicatrisation des blessures du passé tout en nous rappelant ce que nous devons faire pour que les mêmes erreurs ne soient pas commises.

Nous saluons également l'évolution positive constatée actuellement en Angola, au Burundi, en République centrafricaine, à Sao Tomé-et-Principe et en République démocratique du Congo, où la formation d'un nouveau Gouvernement de transition et d'unité nationale donne au pays la première perspective réelle de paix et de stabilité qu'il ait eue depuis des années. Ces faits nouveaux sont des motifs d'optimisme pour l'ensemble de la région centrafricaine.

Le Rwanda souscrit aux observations de la mission à propos du lien qui existe entre la pauvreté et les conflits. Nous sommes également d'accord sur la nécessité de mettre au point des stratégies globales et intégrées permettant de s'attaquer aux problèmes de l'ensemble de la région.

Nous nous félicitons des préparatifs en cours de la conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, que nous appuyons énergiquement. Nous reconnaissons que la démarche adoptée à la conférence doit être globale si l'on veut relever les obstacles actuels à la paix et à la sécurité dans la région. Elle doit, d'autre part, étudier les mesures qui doivent être adoptées aux niveaux national, régional et mondial pour transformer nos économies et donner aux peuples de l'Afrique centrale l'espoir d'une vie meilleure. Il convient, dans cette démarche globale, de prendre en compte parmi les principaux obstacles qui existent aujourd'hui à la paix

et à la sécurité, le problème des nombreuses milices armées et dangereuses qui sévissent dans plusieurs zones de la sous-région. Nous devons nous concentrer sur la façon dont les menaces que représentent ces forces négatives peuvent être effectivement neutralisées.

Pour ce qui est de la transformation économique, une démarche globaliste implique d'examiner des questions telles que la marginalisation de l'Afrique en général, et de l'Afrique centrale en particulier, dans le système commercial mondial et de chercher comment on peut mobiliser l'appui international pour l'éducation et la formation, de façon à ce que ces pays puissent transformer leur économie en augmentant la valeur ajoutée et le volume de leurs exportations.

Enfin, le VIH/sida constitue une immense menace pour la sécurité et le développement de la sous-région. Étant donné l'importance des mouvements transfrontaliers de populations, nous devons mettre au point des stratégies communes pour faire face à ce problème croissant. Les organisations sous-régionales devraient assurer la fonction de coordination et d'établissement de rapports et également servir de points de ralliement de l'appui international aux initiatives de lutte contre l'épidémie.

Le Président (parle en anglais) : Je donne à présent la parole au représentant du Tchad.

M. Laotegguelnodji (Tchad): Son Excellence Monsieur Nagoum Yamassoum, Ministre d'État, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine du Tchad aurait voulu participer personnellement à ce débat public consacré à l'Afrique centrale mais, pour des impératifs de temps et de calendrier, il n'a pas pu malheureusement être à New York à la date convenue d'aujourd'hui. Aussi me charge-t-il de présenter au Conseil ses sincères excuses.

Il me demande, néanmoins, Monsieur le Président, de vous adresser ses chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre 2003. Ma délégation se joint à ce message ministériel, en vous priant de bien vouloir transmettre ses vives félicitations à la délégation de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique, pour l'excellence et la qualité de sa présidence des travaux du Conseil de sécurité du mois écoulé.

Ma délégation fait sienne la déclaration faite au nom des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) par Son Excellence le Représentant permanent de la République du Congo, Président en exercice de la CEEAC. Elle voudrait, néanmoins, ajouter qu'il y aura bientôt un an, le Tchad, après s'être vu accuser à maintes reprises, se présentait devant le Conseil de sécurité le 9 décembre 2002, victime d'une plainte portée contre lui par l'ancien régime déchu de la République centrafricaine. À cette occasion, ma délégation a expliqué la chronologie de la crise centrafricaine pour montrer qu'il s'agissait d'une crise interne. Les événements du 15 mars 2003 survenus à Bangui l'ont confirmé.

Mais aujourd'hui, c'est avec sérénité et espoir que ma délégation prend la parole pour se féliciter du climat de paix et de concorde qui règne à nouveau entre les deux pays frères, unis par la géographie et l'histoire. Sous l'égide de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, le Tchad se sent fier d'apporter, comme par le passé, sa contribution à la consolidation de la sécurité et de la paix sociale en République centrafricaine.

Il faut cependant tirer les leçons des événements douloureux vécus par nos États si nous voulons bâtir un avenir heureux pour nos peuples. En effet, les tragiques événements survenus çà et là en Afrique le sont, en partie – je dis bien en partie seulement – à cause du déficit de dialogue social au niveau national.

Ma délégation se réjouit de ce que les nouvelles autorités centrafricaines l'aient vite compris et se soient rapidement engagées dans la voie du dialogue national. Les résultats de leur forum national sont encourageants pour l'avenir du pays.

En effet, nous constatons que là où le dialogue national prévaut sur la logique de guerre, il y a des chances réelles de réaliser la paix, celle des coeurs et des esprits des citoyens désireux de vivre ensemble dans la concorde nationale. C'est pourquoi, même si le dialogue national est faible, il faut aider à le maintenir et à le renforcer. L'enjeu est d'épargner la vie des milliers de citoyens de l'Afrique centrale qui meurent et des milliers d'autres qui s'enfoncent chaque jour un peu plus dans la pauvreté.

L'envoi par le Secrétaire général d'une mission pluridisciplinaire d'évaluation en Afrique centrale en juin dernier est une initiative qui contribue à renforcer

le dialogue national dans les États membres. Ma délégation s'en réjouit et appuie le rapport intérimaire de cette mission, qui a posé un diagnostic exhaustif et pertinent. Elle appuie également la proposition du Secrétaire général de nommer un envoyé spécial chargé de travailler avec nos gouvernements sur les questions politiques.

Cependant, ma délégation espère que la nomination d'un envoyé spécial n'est qu'une étape. Les résultats de sa mission pourraient conduire à mettre en place une stratégie globale, intégrée et durable où les organisations sous-régionales de la place et les organisations de l'ONU opérant en Afrique centrale travailleraient de manière concertée sur toutes les questions politiques, économiques et humanitaires de l'ensemble de la sous-région. Ce voeu, du reste, est conforme à la déclaration présidentielle contenue dans le document S/PRST/2002/31 du 31 octobre 2002.

Le Président (parle en anglais): Je donne à présent la parole au représentant de la Guinée équatoriale.

M. Ekua Avomo (Guinée équatoriale) (parle en espagnol): Puisqu'il s'agit de la première fois que je prends la parole au sein de cet organe prestigieux de l'ONU, je voudrais avant tout remercier l'Ambassadeur Gaspar Martins, Représentant permanent et digne fils de l'Angola, pays frère avec lequel mon propre pays maintient d'excellentes relations d'amitié et de coopération, de présider cette séance consacrée à la sous-région de l'Afrique centrale, à une époque de préoccupation et d'incertitude, dues aux nombreux événements difficiles auxquels assiste aujourd'hui la communauté internationale.

Mais votre perspicacité et vos nombreuses qualités personnelles, Monsieur le Président, ne peuvent que nous inspirer de l'optimisme de voir des résultats positifs obtenus au cours de votre présidence du Conseil de sécurité, en particulier sur les questions examinées lors de cette séance. Je voudrais féliciter tous les autres membres du Conseil, auxquels je rends hommage, ainsi que le Secrétaire général et tout le système des Nations Unies, pour leur travail et leurs efforts considérables en appui à la sécurité, la paix et la stabilité dans le monde.

En outre, je souscris pleinement à la déclaration faite par le représentant de la République du Congo qui est intervenu au nom des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale.

La déclaration de la présidence du Conseil de sécurité en date du 31 octobre 2002 qui, à l'époque, était assumée par un autre pays africain, le Représentant permanent du Cameroun, a été une initiative que la Guinée équatoriale et les pays d'Afrique centrale ont saluée. Elle concernait l'examen et le traitement, de façon globale, résolue et intégrée, des problèmes de paix et de sécurité ainsi que des questions de développement en Afrique centrale. Une année après cet événement, nous sommes rassurés par la tenue de cette séance consacrée à une analyse du rapport de la mission d'évaluation multidisciplinaire, que le Secrétaire général avait décidé alors d'envoyer dans la région. Je voudrais exprimer remerciements à M. Kalomoh et à tous les membres de la mission d'évaluation pour la qualité de leur rapport. J'appuie donc les commentaires faits par le représentant du Cameroun en ce qui concerne ce rapport. Nous voudrions que ces suggestions et commentaires soient dûment examinés.

En fait, ce rapport, qui identifie et examine en profondeur les problèmes de la sous-région concernant la paix et la sécurité ainsi que les stratégies d'intégration économique, les questions humanitaires et la lutte contre le VIH/sida, constitue un diagnostic des causes de la spirale de violence, qui a affecté quasiment tous les pays de la sous-région au cours de la dernière décennie. Disposant de ressources naturelles considérables et d'un potentiel énorme en matière de ressources humaines, l'Afrique centrale, en dépit des efforts de ses dirigeants, est paradoxalement loin d'avoir réalisé ses aspirations à la paix et à la sécurité. Cela est dû aux nombreuses guerres internes ou injustifiées, qui ne répondent pas à l'intérêt des peuples de ces pays et entravent ainsi l'intégration économique de la sous-région.

Je voudrais donc dire que pour la République de Guinée équatoriale, dont le gouvernement se consacre pleinement au maintien de la paix et de la sécurité dans la sous-région, cette séance réaffirme concrètement et clairement la responsabilité importante et le rôle majeur que la Charte des Nations Unies identifie et confère au Conseil de sécurité. Ce rôle lui est conféré vu qu'il est l'organe chargé de protéger et de garantir la paix et la sécurité internationales, là où elles sont menacées. Nous souhaitons maintenir cet engagement et cette attention vu la situation alarmante qui prévaut

en Afrique centrale. Il s'agit d'une région affectée par une prolifération de crises persistantes, de conflits et de zones de tension présumée ou déclarée, qui représentent clairement une réelle menace à la paix et constituent un grave obstacle aux efforts considérables des États de la sous-région face à divers défis. Ces derniers doivent être relevés pour réaliser les objectifs de développement politique, économique et social des peuples de ces pays.

De ce fait, en tant que pays présidant le Comité consultatif, nous exprimons notre gratitude pour l'excellent travail réalisé au cours des 11 dernières années par le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. Je voudrais dire que divers organes créés, tels que le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale et le Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale (COPAX), seront bientôt opérationnels, une fois que les États membres auront finalisé les procédures nécessaires. Par conviction et par vocation, la Guinée équatoriale s'associe pleinement à cet effort en vue d'apporter sa modeste contribution à la recherche et à la consolidation de la paix et de la stabilité en Afrique centrale.

Après une période longue et sombre, marquée par des guerres et l'instabilité politique, nous apercevons heureusement un rayon de lumière et notons un sentiment d'espoir dans des pays ayant été victimes de cette violence, comme on l'a vu lors de récents événements en Angola, au Burundi, au Congo, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine. Cet espoir résulte des efforts et d'une meilleure prise de conscience de ces pays, soutenus par le système des Nations Unies en général et par d'autres initiatives de divers pays, auxquels nous exprimons notre sincère gratitude. Mais il est prématuré d'avoir des illusions, vu la fragilité persistante de la situation, qui exige l'adoption de mesures et la création de mécanismes d'appui en vue d'assurer la stabilisation de l'ordre constitutionnel dans le cadre des processus de démocratisation de ces pays.

Indépendamment de la présence et du rôle des Nations Unies dans chacun des pays victimes de vagues de violence, nous réitérons le fait que la nécessité de créer un bureau politique permanent des Nations Unies couvrant la sous-région est plus que souhaitable et justifiée. Sa présence permettrait de mieux connaître la situation sur place et de prendre des

mesures préventives à temps. Par ailleurs, il pourrait coordonner des efforts et des initiatives des pays de la sous-région et des institutions des Nations Unies déjà présentes dans la région. La création d'une telle structure sous-régionale des Nations Unies est l'une des recommandations de la vingtième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue à Malabo (Guinée équatoriale), du 27 au 31 octobre 2003.

Le Président (parle en anglais): Je remercie le représentant de la Guinée équatoriale des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne à présent la parole à l'Observateur permanent de l'Union africaine.

M. Kébé (Union africaine): Monsieur Président, je voudrais d'abord vous remercier d'avoir invité l'Union africaine à prendre part à ce débat consacré à la région de l'Afrique centrale et féliciter l'Angola d'avoir intégré les nombreuses questions africaines à l'ordre du jour du Conseil pour ce mois de novembre. Je voudrais également remercier M. Kalomoh et son équipe interdisciplinaire pour le rapport (S/2003/1077) clair, précis et exhaustif qu'ils nous ont présenté et qui est allé tout droit au coeur des problèmes dont souffre l'Afrique centrale.

L'Union africaine reconnaît qu'il existe une relation de cause à effet entre mauvaise gouvernance, exclusion ethnique et sociale et impunité d'une part, et tensions, conflits et insécurité d'autre part. Elle insiste sur le fait qu'il est nécessaire de s'attaquer aux causes profondes des conflits et des difficultés économiques de la région. Le diagnostique ainsi que le remède préconisé dans le rapport peuvent s'appliquer à toutes les régions de l'Afrique et à tous les pays africains. Le paradoxe ici, c'est que l'Afrique centrale qui est l'une des régions les mieux dotées en potentialités et en ressources économiques a enregistré parmi les plus faibles performances en matière de développement économique et d'intégration sociale. Pourtant, à l'initiative des chefs d'État de la région, plusieurs organisations régionales et sous-régionales ont été mises sur pied. Je mentionnerai la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) qui s'occupe des questions de sécurité et de paix ainsi que d'intégration économique. Je mentionnerai la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) qui, contrairement à la CEEAC qui

couvre les 11 pays de la région, ne couvre qu'un nombre limité, s'occupant de questions beaucoup plus spécifiques. Il faut aussi mentionner que d'autres organisations à caractère tant régional empiètent sur la région, et je pense à la Communauté des États sahélosahariens (CEN-SAD). L'ONU est également bien présente dans la région avec plusieurs missions, bureaux, programmes et initiatives, initiatives dont la plus récente est le projet de conférence internationale sur les Grands Lacs.

Je mentionnerai également les initiatives continentales, l'initiative de l'Union africaine, deux de ses initiatives, en matière de paix et de sécurité : le Conseil de paix et de sécurité qui est en train d'être mis en forme et d'être opérationnel, qui prévoit la coordination de tous les mécanismes régionaux en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits; et une autre initiative continentale est le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dont le programme en réalité couvre tous les problèmes de paix et de sécurité, de développement économique et social qui ont été identifiés dans ce rapport.

L'Union africaine est d'avis qu'il faut améliorer et renforcer les capacités des organisations régionales et sous-régionales existantes, en particulier la CEEAC, en vue de lui permettre d'être beaucoup plus opérationnelle et d'être plus à même de faire face aux problèmes de sécurité et de paix et d'intégration économique de la sous-région.

L'Union africaine est d'accord avec l'analyse qui se dégage du rapport et qui a été approuvée par tous ceux qui sont intervenus dans ce débat ce matin, à savoir qu'il est nécessaire, compte tenu de la diversité des défis auxquels la région fait face, d'avoir une approche régionale intégrée, globale et résolue. L'Union africaine reconnaît également qu'il faut une meilleure coordination de toutes les activités et initiatives dans la sous-région. Cette coordination est indispensable au niveau vertical afin d'éviter les doubles emplois, mais aussi au niveau horizontal qui puisse mettre au diapason toutes les activités entreprises ici et là.

Ce travail de coordination nous semble indispensable, et nous appuyons la demande des États de la région pour que l'ONU assure une présence politique en Afrique centrale. Quelle forme devra prendre cette structure? Nous appuyons la souplesse

dont font preuve les pays de la sous-région qui se disent prêts à examiner davantage cette question avec l'envoyé spécial que le Secrétaire général va nommer.

Tout en appuyant la demande des pays de la sousrégion, l'Union africaine voudrait insister sur le fait que la forme importe moins que l'efficience et l'efficacité de la coordination, mais que cette coordination de toutes les activités entreprises par les différentes agences de l'ONU et par les organisations mises sur pied par la région est indispensable et capitale.

Le Président (parle en anglais): Je donne à présent la parole à M. Nelson Cosme, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

M. Cosme (Communauté économique des États de l'Afrique centrale): Monsieur le Président, l'honneur m'échoit de m'adresser au Conseil de sécurité au nom du Secrétariat général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale(CEEAC).

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer toutes nos félicitations pour la façon exemplaire et compétente dont vous conduisez les travaux du Conseil en ce mois de novembre, Monsieur le Président, mois à plusieurs symboles pour la République de l'Angola, et pour vous, son digne représentant.

Permettez-moi également de remercier Son Excellence Monsieur Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour sa diligente décision de dépêcher une mission multidisciplinaire en Afrique centrale, en vue d'évaluer les voies et les moyens de mettre en oeuvre une approche globale, intégrée, résolue et concertée des problèmes de paix, de sécurité et de développement dans la sous-région, en même temps que je remercie très sincèrement aussi, le Conseil de sécurité pour tout l'appui qu'il a réservé à cette initiative. La CEEAC, bénéficiaire des fruits de cette mission, se tient entièrement disponible pour apporter toute autre contribution complémentaire dans le cadre de la mise en oeuvre des décisions que prendra le Conseil à ce sujet.

En effet, bien des choses sont à l'actif des actions communes de la CEEAC et de l'ONU, grâce aux efforts inlassables que le système des Nations Unies ne cesse de déployer en direction de notre sous-région tant

meurtrie par les nombreux conflits que plusieurs de nos pays ont connus et dont les conséquences sont encore présentes.

Des progrès sont en cours dans la sous-région en ce qui concerne l'opérationnalisation du mécanisme de sécurité collectif; je me réfère au Conseil pour la paix et la sécurité en Afrique centrale, qui est entré en vigueur.

C'est à ce titre que la CEEAC, et on ne le dit pas assez, en collaboration avec l'ONU, bien entendu, et d'autres organisations et pays intéressés par la question, s'est vite saisie de la situation de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, lors de la tentative du renversement de l'ordre constitutionnel, le 16 juillet 2003. La CEEAC se réjouit évidemment de l'évolution rapide et concertée qui en a résulté.

Consciente de l'importance que revêt la dimension de la prévention, et le cas échéant du règlement et de la gestion des conflits dans la sous-région, les États membres de la Communauté ont organisé fin juillet de cette année, à Franceville, au Gabon, un exercice militaire conjoint de simulation des opérations de maintien de la paix, et d'assistance humanitaire, dénommé « Biyogo 2003 », auquel sept pays membres ont pris part. Comme début, nous estimons que cet exercice a constitué une réussite et nous souhaitons institutionnaliser ce genre d'activités sur une périodicité de deux ans.

Une réunion des chefs d'états-majors généraux des pays membres s'est tenue en octobre à Brazzaville, au Congo, pour mettre sur pied une brigade régionale dans le cadre de la Force multinationale de l'Afrique centrale, ainsi que son état-major, conformément aux souhaits et aux orientations de l'Union africaine. L'appui du Conseil sera certainement nécessaire, et le Secrétariat général de la CEEAC ne doute aucunement que le Conseil réservera toute la diligence voulue, aussitôt qu'il lui aura exprimé ses priorités et ses besoins en la matière.

Dans le but de s'assurer d'une meilleure prévention de conflits potentiels, le Secrétariat général de la CEEAC, avec l'assistance de l'Union européenne, est en train d'élaborer une étude sur la meilleure stratégie pour cette prévention. Donc la demande inscrite dans le rapport du Secrétaire général, comme l'a si bien dit le Représentant permanent de la République du Cameroun, pourrait trouver ici

également une réponse. Le consultant chargé de cette étude effectue en ce moment une mission prospective auprès des États membres de la Communauté. Ceci permettra, entre autres, de rendre opérationnel le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale.

Toutes les actions ci-haut relatées témoignent de l'importance que prend de plus en plus la dimension de paix et de sécurité en Afrique centrale, et en appellent aux encouragements pour tous nos partenaires.

Autant cette année aura été riche en activités conjointes entre les deux Secrétariats de l'ONU et de la CEEAC, autant elle l'aura été dans la plupart de nos États membres, si nous considérons les nombreuses initiatives heureuses ici et là dans les États membres de l'Afrique centrale.

En effet, qui saurait passer sous silence les avancées significatives des processus de consolidation de la paix, de réconciliation et de reconstruction en Angola? Qui pourrait ignorer l'évidence nombreuses actions combien salutaires en République centrafricaine, ponctuées particulièrement par un dialogue national, où le repentir et la demande de pardon par les ex-dirigeants pourraient constituer un socle d'une ère nouvelle vers une vision unitaire et de développement socioéconomique concertée? Qui ne pourrait saluer le pas de géant à la taille de ce grand pays qu'est la République démocratique du Congo, franchi vers de nouveaux horizons où tous les Congolais semblent effectivement avancer de concert, notamment dans la mise en place rapide de l'ensemble des structures politico-militaires. Qui ne se féliciterait pas des avancées du processus de réconciliation et de reconstruction de la République du Congo et surtout, et surtout, de la volonté politique dont ont fait preuve les protagonistes de la crise à Sao Tomé-et-Principe, dans laquelle la CEEAC a joué un rôle de médiation important?

L'alternance pacifique survenue le 30 avril 2003 au Burundi, et la conclusion d'un Accord global à Pretoria entre le Gouvernement de transition du Burundi et les Forces pour la défense de la démocratie, est venu s'ajouter aux bonnes nouvelles provenant de la sous-région de l'Afrique centrale.

Le Rwanda, qui a tant souffert du génocide de 1994, a repris depuis la place que ce pays mérite dans le concert des nations ayant organisé des élections présidentielles et législatives.

Tous les faits ici relatés témoignent des efforts de la sous-région, de la dynamique en cours dans cette partie de l'Afrique et de l'importance que prend de plus en plus la dimension paix et sécurité en Afrique centrale.

L'on se souviendra de l'importante délégation ministérielle des États membres de l'Afrique centrale mandatée par nos chefs d'État, qui a participé au débat du Conseil de sécurité du 22 octobre 2002, et qui a plaidé pour une coopération renforcée et de proximité entre l'ONU et l'Afrique centrale. Le Conseil a répondu favorablement à cet appel et nous en sommes reconnaissants. La Mission conduite par M. Kalomoh, que nous félicitons, et qui a sillonné l'ensemble des États membres de la CEEAC, a eu des entretiens au plus haut niveau. À cette occasion, l'ensemble des États membres et de leurs hautes autorités, les responsables politiques et la société civile de la sousrégion, ont exprimé le souhait d'une présence soutenue des Nations Unies par l'ouverture d'un bureau régional des Nations Unies. Un bureau régional censé contribuer à l'établissement d'un cadre régional devant renforcer la stabilité, la sécurité, la coopération et le développement durable.

Ce bureau devrait être capable d'appuyer non seulement la capacité de la CEEAC et de ses mécanismes de sécurité collectifs, mais aussi les mécanismes régionaux en matière d'intégration économique. C'est dans ce contexte que nous soutenons la déclaration de la présidence en exercice de la CEEAC, faite par l'Ambassadeur Basile Ikouebe, Représentant permanent de la République du Congo, réaffirmant la détermination des États membres de faire de la CEEAC le pilier de l'intégration régionale en Afrique centrale. En outre, il a si bien souligné que l'Afrique centrale ne demande pas la création d'un bureau de plus, mais d'une structure conforme au voeu du Conseil de sécurité pour prendre en compte les problèmes de la sous-région sur un angle global et intégré. L'Ambassadeur du Cameroun l'a réitéré, et cela est le voeu des États membres de la CEEAC.

La CEEAC, consciente de l'importance du partenariat stratégique avec l'ONU, réitère sa confiance dans la sagesse du Conseil de sécurité quant aux actions qu'il entreprendra pour la mise en oeuvre de l'approche globale et intégrée, conformément d'ailleurs au voeu qu'il avait déjà eu à exprimer.

Le Président (parle en anglais): Je remercie le Secrétaire général adjoint de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole à M. Kalomoh pour répondre aux questions posées ou formuler des observations.

M. Kalomoh (parle en anglais): D'emblée, je souhaite exprimer notre reconnaissance pour la compréhension et l'intérêt exprimés aujourd'hui à l'égard des problèmes concernant la situation en Afrique centrale et répondre très brièvement à certaines des questions soulevées.

Premièrement, je voudrais remercier la délégation de l'Allemagne de son intérêt constant pour la République centrafricaine. Je voudrais l'assurer que nous nous sommes effectivement rendus dans la République centrafricaine – un pays qui sort d'un conflit.

Deuxièmement, je souhaite répondre à certaines des questions soulevées par l'Ambassadeur du Cameroun. En premier lieu, pour ce qui est de savoir si des pays s'étaient opposés à la création d'un bureau permanent dans la sous-région, je pense qu'il serait faux de prétendre qu'ils avaient manifesté leur opposition - comme l'indique le paragraphe 9 du rapport du Secrétaire général. La question n'avait pas été posée de la sorte. En revanche, l'on sait que tous les pays dans lesquels s'est rendue la mission, à une exception près, ont clairement signifié qu'ils souhaitaient l'établissement ou le renforcement d'une présence politique de l'ONU dans la sous-région par la mise en place d'un bureau en Afrique centrale. Je n'affirme donc pas qu'il n'y a pas eu d'opposition, mais seulement qu'un pays n'a pas soulevé la question.

Des préoccupations ont été exprimées quant à la façon dont le Secrétaire général envisage de répondre aux souhaits des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Le Secrétaire général a énoncé deux mesures immédiates qu'il se propose de prendre. L'une a trait à la demande d'une étude plus approfondie des programmes et des activités des Nations Unies dans la région en vue d'améliorer la coordination des activités. Il présentera des vues complémentaires à la suite de ce rapport sur l'étude précitée. Il se propose également de nommer un

envoyé spécial pour poursuivre les discussions avec les dirigeants de la région sur les questions complexes de l'intégration économique, de la coopération politique et sur tout autre problème identifié dans le rapport.

Je suis encouragé par le fait que, malgré certaines divergences de vues sur la ligne de conduite à adopter immédiatement, nous reconnaissons d'un commun accord la nécessité pour la communauté internationale de rester engagée et d'appuyer les efforts des pays de la sous-région.

Je tiens également à affirmer un point qui nous avait été clairement indiqué : les pays ne cherchent pas à ce que le soutien de la communauté internationale se substitue à leurs propres efforts. Ils ont été clairs et insistants sur ce point. Mais ils souhaitent que leurs efforts soient complétés par ceux de la communauté internationale. Ils sont tout à fait conscients du fait que c'est à eux qu'incombe principalement la responsabilité du développement de la région.

Je crois que nous devrions continuer à appuyer les efforts des pays de la sous-région et ceux du Secrétaire général à mesure que nous continuerons à rapprocher ces pays et à mettre fin à la pauvreté et à l'instabilité dans la région.

Je crois que j'ai répondu brièvement à certaines des questions essentielles qui ont été soulevées. Une fois encore, j'exprime ma profonde reconnaissance pour la compréhension et l'appui manifestés à cette importante région du continent africain.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie M. Kalomoh des éclaircissements qu'il a fournis.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 40.